



## PROCÈS-VERBAL Assemblée bourgeoisiale

Du 12.06.2024, N°07/2021-2024

Lieu : Salle Polyvalente, Lourtier

Heure : 19h30

### Conseil bourgeoisial

Présidence : Christophe Maret

Présents : Anne Bühler                      Pierre-Yves Gay                      Anne-Michèle Lack  
                 Bruno Moulin                      Vincent Michellod                      Fabien Sauthier

Excusés                      Eric Rosset                      Jean-Baptiste Vaudan

Invités                      Mélanie Hugon-Duc (point 6)

Prise du PV : Carole Sarrasin

## Ordre du jour

1. BIENVENUE / CONTRÔLE DES PRÉSENCES .....	2
2. NOMINATION DES SCRUTATEURS .....	2
3. APPROBATION / MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR .....	2
4. PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 19 DÉCEMBRE 2023 .....	2
5. COMPTES 2023 - DÉCISION .....	2
5.1 <b>Présentation des comptes</b> .....	2
5.2 <b>Rapport de la commission bourgeoisiale</b> .....	3
5.3 <b>Rapport de l'organe de révision</b> .....	3
5.4 <b>Approbation des comptes de la Bourgeoisie 2023</b> .....	3
6. JOURNÉE NATIONALE DES BOURGEOISIES DU 14 SEPTEMBRE 2024 .....	3
7. DIVERS .....	4
1. <i>Prochaine assemblée</i> .....	4

### Assemblée bourgeoisiale

Adresse postale : CP 1, 1934 Le Châble VS

Situation : Clouchèvre 44, 1934 Le Châble VS

+41 27 777 11 00, etat-major@valdebagnes.ch, [www.valdebagnes.ch](http://www.valdebagnes.ch)



## PROCÈS-VERBAL

---

### 1. BIENVENUE / CONTRÔLE DES PRÉSENCES

---

L'assemblée est ouverte à 19h30 par son Président, **Christophe Maret**, devant :

70 Bourgeois habilités à voter

Les conseillers municipaux Eric Rosset et Jean-Baptiste Vaudan, ainsi que plusieurs bourgeois sont excusés.

---

### 2. NOMINATION DES SCRUTATEURS

---

Christian Terrettaz et Louis-Ernest Sidoli sont nommés scrutateurs.

---

### 3. APPROBATION / MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

---

L'ordre du jour est accepté, sans remarque.

---

### 4. PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 19 DÉCEMBRE 2023

---

Le procès-verbal de l'Assemblée bourgeoisiale du 19 décembre 2023 ne suscite aucune remarque. Il est considéré comme approuvé. Personne n'en demande sa lecture.

---

### 5. COMPTES 2023 - DÉCISION

---

#### 5.1 Présentation des comptes

---

**Jérôme Maret, directeur opérationnel du dicastère « finances et gestion »**, présente à l'Assemblée les comptes 2023 de la Bourgeoisie de Val de Bagnes, au moyen d'un document dont une copie est jointe au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante (annexe 1). Ces comptes ont été approuvés par le Conseil municipal en séance du 21 mai 2024.

Il s'agit, pour la première fois depuis la fusion, d'une année ordinaire pour les comptes. Une charge extraordinaire de CHF 177'500.- concernant le financement d'un débusqueur (tracteur) par le fonds forestier est relevée.

Le patrimoine administratif (alpages, vignes et forêts) est différencié du patrimoine financier (bâtiments).

L'aperçu général des comptes bourgeoisiaux 2023 présente un bilan de CHF 14'215'468.- avec CHF 12'433'448.- de fonds propres.

Sont notamment évoqués :

- L'exercice comptable des cabanes est excellent.
- L'excédent de revenu s'élève à CHF 357'272.-.
- L'écart entre les comptes et le budget a peu d'incidences. Il peut être relevé que la redevance Téléverbier SA est plus importante que prévue.

**A une question de l'assemblée**, il est donné quelques précisions quant au montant du loyer de la Maison de commune du Châble qui se monte à CHF 50'000.-.

## 5.2 Rapport de la commission bourgeoisiale

---

**Emmanuel Troillet, président de la commission bourgeoisiale**, présente le rapport de la commission bourgeoisiale. Cette dernière propose d'approuver les comptes tel que présentés (annexe 2).

## 5.3 Rapport de l'organe de révision

---

Les réviseurs étant excusés, **Jérôme Maret** présente le rapport de l'organe de révision BDO SA, qui recommande d'approuver les comptes 2023 tel que présentés. Une copie dudit rapport est jointe au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante (annexe 3).

## 5.4 Approbation des comptes de la Bourgeoisie 2023

---

**Pour conclure**, l'Assemblée bourgeoisiale accepte à l'unanimité les comptes 2023 de la Bourgeoisie de Val de Bagnes, présentant un résultat de l'exercice de CHF 357'271.- et des fonds propres de CHF 12'433'448.-.

## 6. JOURNÉE NATIONALE DES BOURGEOISIES DU 14 SEPTEMBRE 2024

---

**Mélanie Hugon-Duc, directrice du musée de Bagnes**, présente le programme de la journée nationale des bourgeoisies qui aura lieu le samedi 14 septembre prochain sur le territoire communal.

Une visite guidée de l'exposition « Faire Avec » au Musée de Bagnes sera organisée en matinée. La journée se poursuivra par une raclette et la visite de l'Abbaye.

---

## 7. DIVERS

---

### 1. Prochaine assemblée

---

La prochaine Assemblée bourgeoisiale aura lieu le mercredi 18 décembre 2024 à 19h30 à l'Espace St-Marc au Châble.

**Christophe Maret** clôt l'assemblée en remerciant Mélanie Hugon-Duc ainsi que tous les participants.

*La séance est levée à 20h20.*

### Bourgeoisie de Val de Bagnes



Christophe Maret  
Président



Pierre-Martin Moulin  
Secrétaire général

- Annexes : 1. Comptes 2023  
2. Rapport de la commission bourgeoisiale  
3. Rapport de l'organe de révision

---

#### Assemblée bourgeoisiale

Adresse postale : CP 1, 1934 Le Châble VS  
Situation : Clouchèvre 44, 1934 Le Châble VS  
+41 27 777 11 00, [etat-major@valdebagnes.ch](mailto:etat-major@valdebagnes.ch), [www.valdebagnes.ch](http://www.valdebagnes.ch)





**BOURGEOISIE DE  
VAL DE BAGNES**

# Comptes 2023

*Présentés à la Commission bourgeoisiale le .....*

*Approuvé par le Conseil communal le .....*



*Message introductif*

Bourgeoises, Bourgeois de Val de Bagnes,

Les comptes 2023 qui vous sont présentés ci-après sont dressés en conformité avec les nouvelles normes de présentation des comptes imposées par le canton pour toutes les communes et bourgeoises valaisannes. Pour rappel, cette migration vers le MCH2 a été faite au premier janvier 2022 et pour la bourgeoisie de Val de Bagnes, les principaux changements sont dans l'apparition d'un tableau de trésorerie et l'annexe qui voit son nombre de pages prendre l'ascenseur avec le détail des principes comptables, d'évaluation et différents tableaux d'informations.

Au niveau de l'activité, si l'exercice précédent avait été marqué par la constitution du nouveau triage Combins-Catogne et les différents transferts d'actifs y relatif, l'année 2023 peut être considérée comme un exercice ordinaire.

L'excellent exercice réalisé par Téléverbier SA a généré des redevances sur les terrains bourgeoisiaux de CHF 299'702 (part décennale comprise), en hausse de CHF 27'702 par rapport au budget et en baisse de CHF 4'137 par rapport aux comptes 2022.

Les autres composantes du compte de résultat n'ont pas connu d'écart budgétaire majeur. Mentionnons néanmoins et à nouveau le très bon exercice comptable des cabanes dont les revenus atteignent CHF 81'446 en 2023 (2022 : CHF 79'320). Ainsi, l'exercice clôt sur un excédent de revenus de CHF 357'271 (budget : CHF 242'100) contre CHF 587'841 en 2022 mais l'an passé comprenait, entre autres, l'exercice des droits d'emption communaux sur les parcelles des Mayens de Bruson pour CHF 122'030.

Sans incidence sur le résultat, le compte de pertes et profits inclut cependant la participation bourgeoisiale (71%) au financement du nouveau débardeur (tracteur forestier) pour un montant de CHF 177'500 ; cette charge est compensée par le prélèvement du même montant dans le fonds forestier de réserve. Il faut cependant relever que cette transaction, dans le contexte de la constitution du nouveau Triage forestier, a bel et bien été soumise et acceptée par l'organe exécutif de chacune des trois bourgeoises participantes, mais elle n'a pas fait l'objet d'autorisation formelle par une Assemblée Bourgeoisiale. Soumettre aujourd'hui cette acquisition à l'autorité législative pour une demande budgétaire alors que la dépense est effective depuis fin 2023 ne paraît pas être la solution la plus élégante. Sa présentation distincte dans les comptes et sa mise en évidence dans le message présidentiel vont dans le sens d'une approbation des comptes en toute connaissance de cause par l'Assemblée bourgeoisiale.

Les investissements de l'exercice, hormis la participation mentionnée en introduction, comprend essentiellement la réfection du toit du dépôt forestier du Châble et des compléments d'études pour les prochaines places à bois.

Au niveau des investissements du patrimoine financier, pour la Maison de Commune, les travaux de gros œuvre sont bien engagés et quelque CHF 922'470 ont été dépensés sur l'exercice. Des travaux de CHF 52'655 ont également été consentis au Dahu alors que pour la cabane de Louvie et la halle à copeaux, l'exercice a surtout été consacré aux demandes d'autorisation de construire qui, du moins pour le 2<sup>ème</sup> dossier, a été obtenue.

A noter enfin, en termes de présentation et pour satisfaire la demande de la SFC (Section des finances communales du Canton), les investissements du patrimoine financier sont désormais sortis du compte investissements qui, de par la loi, ne concernent que ceux du patrimoine administratif. Les investissements du patrimoine financier sont désormais enregistrés dans le bilan directement.

Quant à ce bilan, justement :

Au 31 décembre 2023. Le total du bilan atteint CHF 14'215'468 pour des fonds propres de CHF 12'433'448. A eux seuls ces deux chiffres, si besoin était, démontrent la très bonne santé financière de la Bourgeoisie de Val de Bagnes.

Pour terminer, conformément à l'article de l'ordonnance cantonale sur la gestion financière des communes du 24 février 2021, il convient de livrer également ici l'analyse des indicateurs financiers :

- 1) Taux d'endettement net : cet indicateur ne s'applique pas à la Bourgeoisie de Val de Bagnes. Il renseigne sur le nombre de tranches annuelles d'impôt qui seraient nécessaires pour amortir la dette nette.
- 2) Degré d'autofinancement : cet indicateur informe sur la part des investissements que la municipalité peut financer par ses propres moyens. Dans notre situation la marge d'autofinancement couvre 252.29%, des investissements nets de l'année. Nous sommes donc en « haute conjoncture » mais cet indicateur est fortement biaisé par la non prise en compte des investissements financiers comme expliqué précédemment.
- 3) Part des charges d'intérêts : 0.05%, cet indicateur établit le rapport entre les charges d'intérêts nets et les revenus courants. Plus la valeur est basse, plus la marge de manœuvre est élevée. La situation communale est donc qualifiée de bonne.
- 4) Dette brute par rapport aux revenus : cet indicateur renseigne sur le niveau de la dette par rapport aux revenus dégagés. Dans notre cas, il est jugé très bon puisque la dette brute se situe à 11.12%, très proche de la valeur à la fin de l'exercice précédent.
- 5) Proportion des investissements : cet indicateur met en évidence l'effort d'investissement élevé déployé par la Bourgeoisie de Val de Bagnes. Il détermine le rapport entre les investissements bruts et les dépenses totales. Le taux ressortant des comptes 2023, lui également fortement influencé par la non prise en compte des investissements financiers (14.73% en 2023 contre 75.75%, effort d'investissement très élevé) indique désormais un effort moyen d'investissement pour la politique bourgeoisiale.
- 6) Part du service de la dette : cet indicateur mesure l'importance des charges financières (intérêts et amortissements) pesant sur le budget et les comptes. A 8.78%, il indique une charge acceptable à assumer par la Bourgeoisie.
- 7) Dette nette en francs par habitant : Cet indicateur n'est pas pertinent pour une commune bourgeoisiale. Le patrimoine financier de la Bourgeoisie de Val de Bagnes étant supérieur à sa dette brute, nous pouvons donc parler de fortune nette par habitant (CHF 865), très proche de la situation prévalant 12 mois plus tôt. A noter que pour cet indicateur, la population communale est prise en compte et non pas la stricte assemblée des bourgeois.
- 8) Taux d'autofinancement : Cet indice renseigne sur la proportion du revenu que la Bourgeoisie peut consacrer au financement de ses investissements. Il établit le rapport entre les revenus et la marge d'autofinancement. La note maximale est obtenue dès que la marge d'autofinancement atteint le 20% des revenus financiers, ce qui est encore toujours le cas en 2023 avec 25.81%.

Nous tenons à remercier l'organe de révision, BDO SA à Sion, pour son contrôle professionnel et ses conseils de gestion financière de notre bourgeoisie et, comme eux, vous recommandons l'approbation des comptes qui vous sont présentés.

**Le Président de la Bourgeoisie**

Val de Bagnes, le xx mai 2024.

Christophe Maret



Aperçu du compte de résultats et investissements		Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023
<b>Compte de résultats</b>				
<b>Résultat avant amortissements comptables</b>				
Charges financières	- CHF	488'380.89	504'300.00	603'150.32
Revenus financiers	+ CHF	1'166'999.68	813'400.00	874'779.20
<b>Marge d'autofinancement (négative)</b>	= CHF	-	-	-
<b>Marge d'autofinancement</b>	= CHF	<b>678'618.79</b>	<b>309'100.00</b>	<b>271'628.88</b>
<b>Résultat après amortissements comptables</b>				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	678'618.79	309'100.00	271'628.88
Amortissements planifiés	- CHF	90'777.87	67'000.00	91'857.48
Attributions aux fonds et financements spéciaux	- CHF	-	-	-
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ CHF	-	-	177'500.00
Réévaluations des prêts du PA	- CHF	-	-	-
Réévaluations des participations du PA	- CHF	-	-	-
Attributions au capital propre	- CHF	-	-	-
Réévaluations PA	+ CHF	-	-	-
Prélèvements sur le capital propre	+ CHF	-	-	-
<b>Excédent de charges</b>	= CHF	-	-	-
<b>Excédent de revenus</b>	= CHF	<b>587'840.92</b>	<b>242'100.00</b>	<b>357'271.40</b>
<b>Compte des investissements</b>				
Dépenses	+ CHF	1'525'257.35	2'257'000.00	104'193.05
Recettes	- CHF	450'788.15	2'155'000.00	-3'471.30
<b>Investissements nets</b>	= CHF	<b>1'074'469.20</b>	<b>102'000.00</b>	<b>107'664.35</b>
<b>Investissements nets (négatifs)</b>	= CHF	-	-	-
<b>Financement</b>				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	678'618.79	309'100.00	271'628.88
Investissements nets	- CHF	1'074'469.20	102'000.00	107'664.35
Investissements nets (négatifs)	+ CHF	-	-	-
<b>Insuffisance de financement</b>	= CHF	<b>395'850.41</b>	-	-
<b>Excédent de financement</b>	= CHF	-	<b>207'100.00</b>	<b>163'964.53</b>

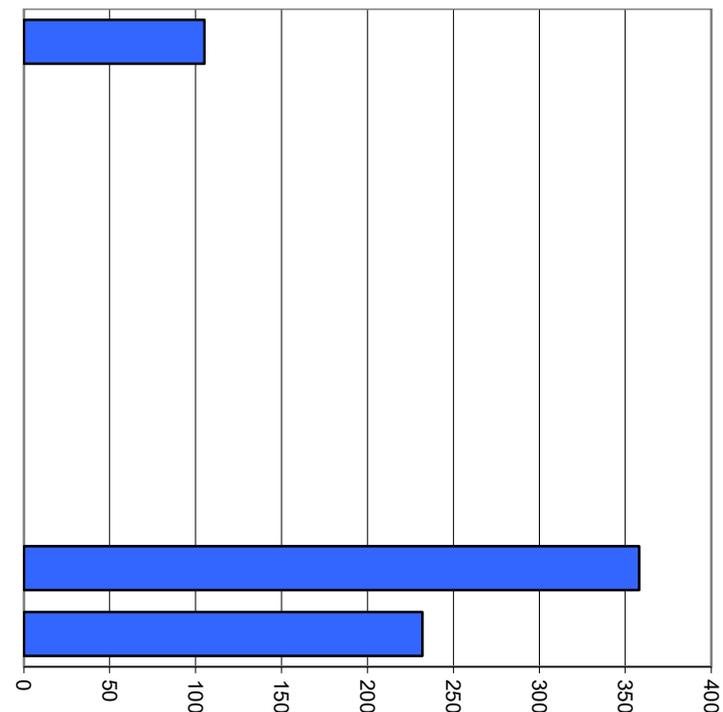
Compte de résultats échelonné		Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023
<b>Charges d'exploitation</b>				
30	Charges de personnel	CHF 12'908.75	13'500.00	11'513.53
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	CHF 319'388.52	302'500.00	440'251.05
33	Amortissements du patrimoine administratif	CHF 90'777.87	67'000.00	91'857.48
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	CHF -	-	-
36	Charges de transferts	CHF 24'000.00	33'000.00	23'300.00
37	Subventions redistribuées	CHF -	-	-
	<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>CHF 447'075.14</b>	<b>416'000.00</b>	<b>566'922.06</b>
<b>Revenus d'exploitation</b>				
40	Revenus fiscaux	CHF -	-	-
41	Patentes et concessions	CHF -	-	-
42	Taxes	CHF 495'235.48	312'000.00	355'890.64
43	Revenus divers	CHF -	-	-
45	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	CHF -	-	177'500.00
46	Revenus de transferts	CHF -	-	-
47	Subventions à redistribuer	CHF -	-	-
	<b>Total des revenus d'exploitation</b>	<b>CHF 495'235.48</b>	<b>312'000.00</b>	<b>533'390.64</b>
<b>R1</b>	<b>Résultat provenant de l'activité d'exploitation</b>	<b>48'160.34</b>	<b>-104'000.00</b>	<b>-33'531.42</b>
34	Charges financières	CHF 132'083.62	155'300.00	128'085.74
44	Revenus financiers	CHF 671'764.20	501'400.00	518'888.56
<b>R2</b>	<b>Résultat provenant de l'activité de financement</b>	<b>CHF 539'680.58</b>	<b>346'100.00</b>	<b>390'802.82</b>
<b>O1</b>	<b>Résultat provenant de l'activité opérationnelle (R1 + R2)</b>	<b>587'840.92</b>	<b>242'100.00</b>	<b>357'271.40</b>
38	Charges extraordinaires	CHF -	-	-
48	Revenus extraordinaires	CHF -	-	-
<b>E1</b>	<b>Résultat provenant de l'activité extraordinaire</b>	<b>CHF -</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
	<b>Résultat total du compte de résultats (O1 + E1)</b>	<b>CHF 587'840.92</b>	<b>242'100.00</b>	<b>357'271.40</b>



Compte de résultats selon les tâches	Compte 2022		Budget 2023		Compte 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 Administration générale	123'375.85	-	125'000.00	-	105'119.23	-
1 Ordre et sécurité publics, défense	-	-	-	-	-	-
2 Formation	-	-	-	-	-	-
3 Culture, sports et loisirs, église	-	-	-	-	-	-
4 Santé	-	-	-	-	-	-
5 Prévoyance sociale	-	-	-	-	-	-
6 Trafic et télécommunications	-	-	-	-	-	-
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	-	-	-	-	-	-
8 Economie publique	216'355.21	553'210.48	172'500.00	368'900.00	358'033.73	588'445.54
9 Finances et impôts	239'427.70	613'789.20	273'800.00	444'500.00	231'854.84	463'833.66
<b>Total des charges et des revenus</b>	<b>579'158.76</b>	<b>1'166'999.68</b>	<b>571'300.00</b>	<b>813'400.00</b>	<b>695'007.80</b>	<b>1'052'279.20</b>
<b>Excédent de charges</b>		-		-		-
<b>Excédent de revenus</b>	<b>587'840.92</b>		<b>242'100.00</b>		<b>357'271.40</b>	

### Compte de résultats selon les tâches, charges

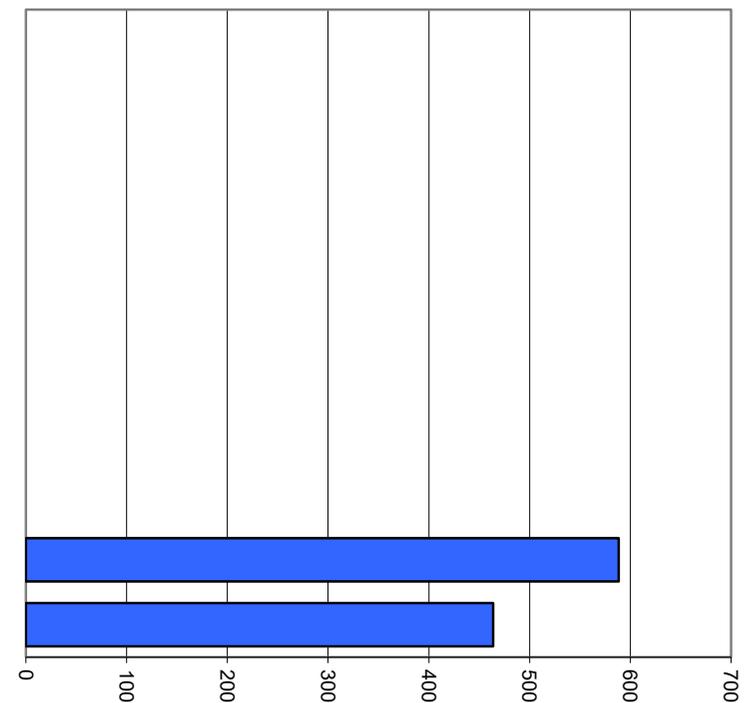
0	Administration générale	15.1%	105'119
1	Ordre et sécurité publics, défense	0.0%	0
2	Formation	0.0%	0
3	Culture, sports et loisirs, église	0.0%	0
4	Santé	0.0%	0
5	Prévoyance sociale	0.0%	0
6	Trafic et télécommunications	0.0%	0
7	Protection de l'environnement et aménagement du territoire	0.0%	0
8	Economie publique	51.5%	358'034
9	Finances et impôts	33.4%	231'855
<b>Total</b>			<b>695'008</b>



Milliers

### Compte de résultats selon les tâches, revenus

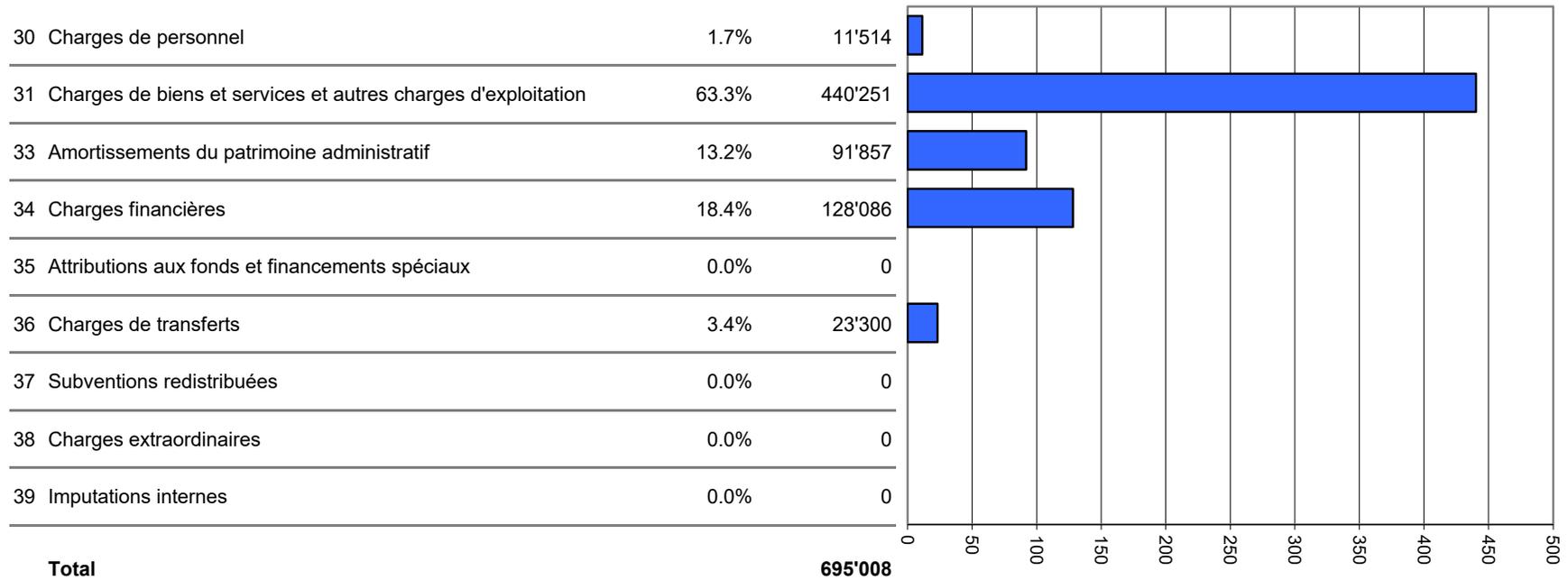
0	Administration générale	0.0%	0
1	Ordre et sécurité publics, défense	0.0%	0
2	Formation	0.0%	0
3	Culture, sports et loisirs, église	0.0%	0
4	Santé	0.0%	0
5	Prévoyance sociale	0.0%	0
6	Trafic et télécommunications	0.0%	0
7	Protection de l'environnement et aménagement du territoire	0.0%	0
8	Economie publique	55.9%	588'446
9	Finances et impôts	44.1%	463'834
<b>Total</b>			<b>1'052'279</b>



Milliers

Compte de résultats selon les natures	Compte 2022		Budget 2023		Compte 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
30 Charges de personnel	12'908.75		13'500.00		11'513.53	
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	319'388.52		302'500.00		440'251.05	
33 Amortissements du patrimoine administratif	90'777.87		67'000.00		91'857.48	
34 Charges financières	132'083.62		155'300.00		128'085.74	
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	-		-		-	
36 Charges de transferts	24'000.00		33'000.00		23'300.00	
37 Subventions redistribuées	-		-		-	
38 Charges extraordinaires	-		-		-	
39 Imputations internes	-		-		-	
40 Revenus fiscaux		-		-		-
41 Patentes et concessions		-		-		-
42 Taxes		495'235.48		312'000.00		355'890.64
43 Revenus divers		-		-		-
44 Revenus financiers		671'764.20		501'400.00		518'888.56
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		-		-		177'500.00
46 Revenus de transferts		-		-		-
47 Subventions à redistribuer		-		-		-
48 Revenus extraordinaires		-		-		-
49 Imputations internes		-		-		-
<b>Total des charges et des revenus</b>	<b>579'158.76</b>	<b>1'166'999.68</b>	<b>571'300.00</b>	<b>813'400.00</b>	<b>695'007.80</b>	<b>1'052'279.20</b>
<b>Excédent de charges</b>		-		-		-
<b>Excédent de revenus</b>	<b>587'840.92</b>		<b>242'100.00</b>		<b>357'271.40</b>	

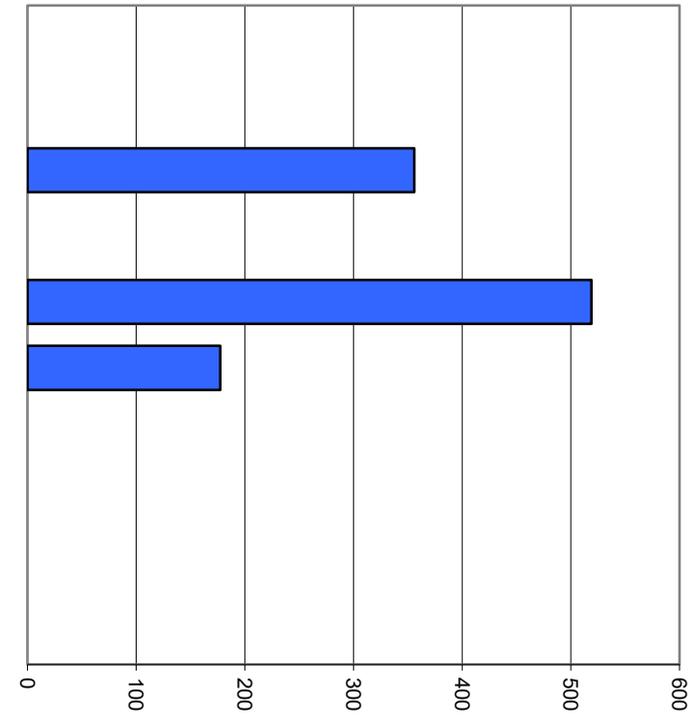
### Compte de résultats selon les natures, charges



Milliers

## Compte de résultats selon les natures, revenus

40 Revenus fiscaux	0.0%	0
41 Patentes et concessions	0.0%	0
42 Taxes	33.8%	355'891
43 Revenus divers	0.0%	0
44 Revenus financiers	49.3%	518'889
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	16.9%	177'500
46 Revenus de transferts	0.0%	0
47 Subventions à redistribuer	0.0%	0
48 Revenus extraordinaires	0.0%	0
49 Imputations internes	0.0%	0
<b>Total</b>		<b>1'052'279</b>

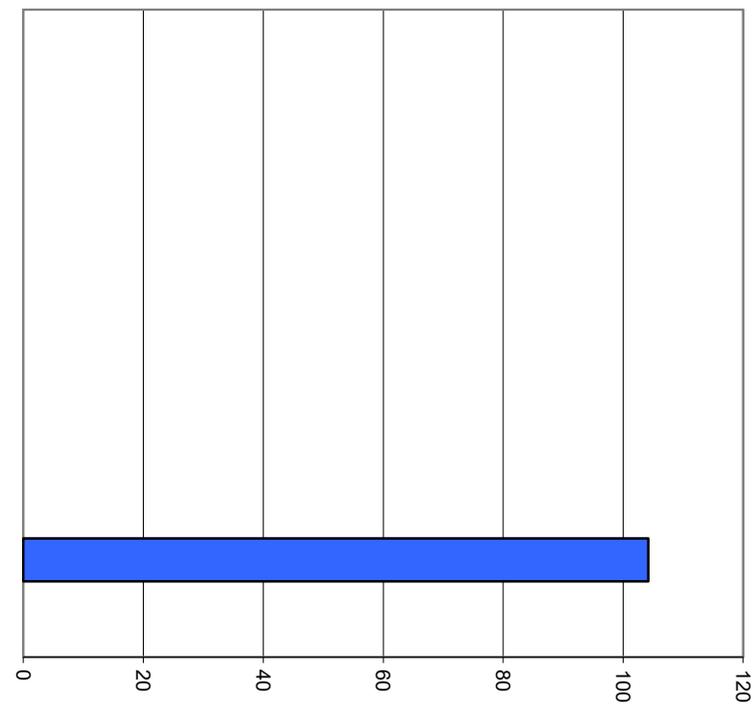


Milliers

Compte des investissements selon les tâches	Compte 2022		Budget 2023		Compte 2023	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0 Administration générale	660'620.00	-	-	-	-	-
1 Ordre et sécurité publics, défense	-	-	-	-	-	-
2 Formation	-	-	-	-	-	-
3 Culture, sports et loisirs, église	-	-	-	-	-	-
4 Santé	-	-	-	-	-	-
5 Prévoyance sociale	-	-	-	-	-	-
6 Trafic et télécommunications	-	-	-	-	-	-
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	-	-	-	-	-	-
8 Economie publique	443'849.20	30'000.00	102'000.00	-	104'193.05	-3'471.30
9 Finances et impôts	420'788.15	420'788.15	2'155'000.00	2'155'000.00	-	-
<b>Total des dépenses et des recettes</b>	<b>1'525'257.35</b>	<b>450'788.15</b>	<b>2'257'000.00</b>	<b>2'155'000.00</b>	<b>104'193.05</b>	<b>-3'471.30</b>
<b>Excédent de dépenses</b>		<b>1'074'469.20</b>		<b>102'000.00</b>		<b>107'664.35</b>
<b>Excédent de recettes</b>						

### Compte des investissements selon les tâches, dépenses

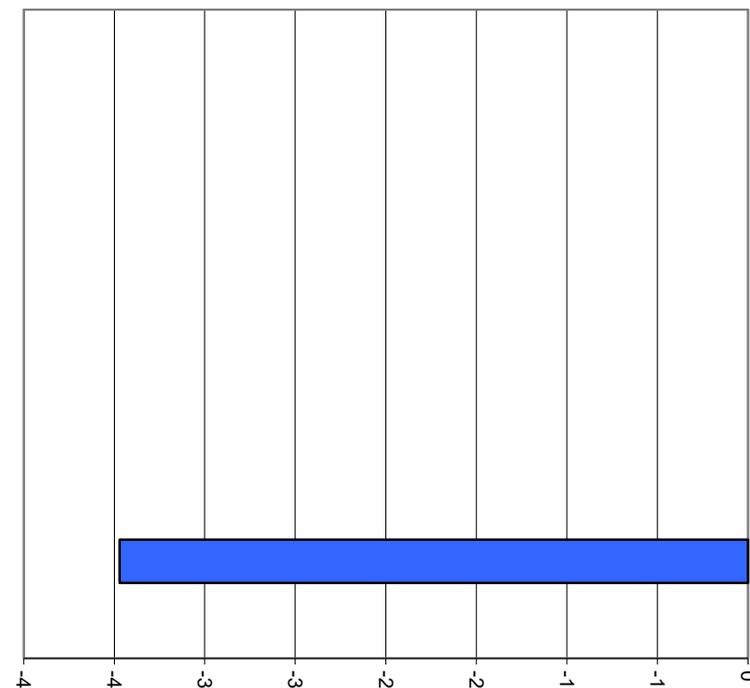
0	Administration générale	0.0%	0
1	Ordre et sécurité publics, défense	0.0%	0
2	Formation	0.0%	0
3	Culture, sports et loisirs, église	0.0%	0
4	Santé	0.0%	0
5	Prévoyance sociale	0.0%	0
6	Trafic et télécommunications	0.0%	0
7	Protection de l'environnement et aménagement du territoire	0.0%	0
8	Economie publique	100.0%	104'193
9	Finances et impôts	0.0%	0
<b>Total</b>			<b>104'193</b>



Milliers

### Compte des investissements selon les tâches, recettes

0	Administration générale	0.0%	0
1	Ordre et sécurité publics, défense	0.0%	0
2	Formation	0.0%	0
3	Culture, sports et loisirs, église	0.0%	0
4	Santé	0.0%	0
5	Prévoyance sociale	0.0%	0
6	Trafic et télécommunications	0.0%	0
7	Protection de l'environnement et aménagement du territoire	0.0%	0
8	Economie publique	100.0%	-3'471
9	Finances et impôts	0.0%	0
<b>Total</b>			<b>-3'471</b>



Milliers

Compte des investissements selon les natures	Compte 2022		Budget 2023		Compte 2023	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
50 Immobilisations corporelles	864'637.35		2'257'000.00		104'193.05	
51 Investissements pour le compte de tiers	-		-		-	
52 Immobilisations incorporelles	-		-		-	
54 Prêts	-		-		-	
55 Participations et capital social	660'620.00		-		-	
56 Propres subventions d'investissement	-		-		-	
57 Subventions d'investissement redistribuées	-		-		-	
60 Transferts au patrimoine financier		420'788.15		2'155'000.00		-
61 Remboursements		-		-		-
62 Transferts d'immobilisations incorporelles		-		-		-
63 Subventions d'investissement acquises		30'000.00		-		-3'471.30
64 Remboursement de prêts		-		-		-
65 Transferts de participations		-		-		-
66 Remboursement de subventions d'investissement propres		-		-		-
67 Subventions d'investissement à redistribuer		-		-		-
<b>Total des dépenses et des recettes</b>	<b>1'525'257.35</b>	<b>450'788.15</b>	<b>2'257'000.00</b>	<b>2'155'000.00</b>	<b>104'193.05</b>	<b>-3'471.30</b>
<b>Excédent de dépenses</b>		<b>1'074'469.20</b>		<b>102'000.00</b>		<b>107'664.35</b>
<b>Excédent de recettes</b>	<b>-</b>		<b>-</b>		<b>-</b>	

**Tableau des crédits d'engagements et complémentaires utilisés et encore disponibles**  
OGFCo, art. 81 et 82

Compte	Libellé, ouvrage	Crédit initial			Crédit complémentaire				Crédit global	Crédit utilisé	Crédit disponible	Crédit valable jusqu'en
		Montant investissement	Organe compétent : décision du		Montant	Conseil Municipal décision du :	Montant	Assemblée primaire décision du :				
			Conseil Municipal	Assemblée primaire								
963.5040.3	Maison de Commune	5'500'000	05.10.2023	19.12.2023					5'500'000	1'507'045.57	3'992'953.43	19.12.2031
963.5040.2	Cabane de Louvie	1'360'000	28.07.2022	30.11.2022					1'360'000	20'247	1'339'753	30.11.2030

Les crédits d'engagements de la compétence de l'exécutif ne figurent pas dans ce tableau.

**Tableau des crédits budgétaires et supplémentaires assemblée primaire**  
OGFCo, art. 83 et 84

Compte	Libellé, ouvrage	Budget	Compte	Ecart en francs	Date décision

Les dépassements de crédit budgétaire inférieurs à 50'000 ne figurent pas dans ce tableau.  
Les dépassements de crédit budgétaire concernant des dépenses liées ne figurent pas dans ce tableau.





BOURGEOISIE DE  
**VAL DE BAGNES**

# *Fonctionnement*



## EXERCICE 2023

### RECAPITULATION DES COMPTES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

		COMPTES 2023			BUDGET 2023			DIFFERENCE COMPTES - BUDGET
		FONCTIONNEMENT			FONCTIONNEMENT			
		CHARGES	REVENUS	RESULTAT	CHARGES	REVENUS	RESULTAT	
012	Exécutif	12'473.53		12'473.53	14'500.00		14'500.00	-2'026.47
0220	Services généraux	92'645.70		92'645.70	110'500.00		110'500.00	-17'854.30
814	Vignes bourgeoisiales	2'000.00		2'000.00	2'000.00		2'000.00	0.00
818	Alpages, pâturages et biens bourgeoisiaux	88'139.63	354'005.20	-265'865.57	109'400.00	312'000.00	-202'600.00	-63'265.57
820	Forêts	267'894.10	234'440.34	33'453.76	61'100.00	56'900.00	4'200.00	29'253.76
961	Intérêts	585.74	17.56	568.18	20'000.00	2'000.00	18'000.00	-17'431.82
963	Immeubles (patrimoine financier)	231'269.10	463'816.10	-232'547.00	253'800.00	442'500.00	-188'700.00	-43'847.00
<b>Totaux</b>		<b>695'007.80</b>	<b>1'052'279.20</b>	<b>-357'271.40</b>	<b>571'300.00</b>	<b>813'400.00</b>	<b>-242'100.00</b>	<b>-115'171.40</b>
<i>Excédent de revenus / charges</i>		<b>357'271.40</b>			<b>242'100.00</b>			
		<b>1'052'279.20</b>	<b>1'052'279.20</b>		<b>813'400.00</b>	<b>813'400.00</b>		

		COMPTES 2023			BUDGET 2023			DIFFERENCE COMPTES - BUDGET
		INVESTISSEMENTS			INVESTISSEMENTS			
		DEPENSES	RECETTES	RESULTAT	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT	
0220	Services généraux			0.00			0.00	0.00
818	Alpages, pâturages et biens bourgeoisiaux	42'193.05	-3'471.30	45'664.35	40'000.00		40'000.00	5'664.35
820	Forêts	62'000.00		62'000.00	62'000.00		62'000.00	0.00
963	Immeubles (patrimoine financier)			0.00	2'155'000.00	2'155'000.00	0.00	0.00
<b>Totaux</b>		<b>104'193.05</b>	<b>-3'471.30</b>	<b>107'664.35</b>	<b>2'257'000.00</b>	<b>2'155'000.00</b>	<b>102'000.00</b>	<b>5'664.35</b>
<i>Excédent de recettes / dépenses</i>			<b>107'664.35</b>			<b>102'000.00</b>		
		<b>104'193.05</b>	<b>104'193.05</b>		<b>2'257'000.00</b>	<b>2'257'000.00</b>		



**Bourgeoisie Val de Bagnes (MCH2) Comptes 2023 Charges et revenus par nature**

		Comptes 2023	Budget 2023	Comptes 2022
<b>3</b>	<b>Charges</b>	<b>695'007.80</b>	<b>571'300.00</b>	<b>579'158.76</b>
<b>30</b>	<b>Charges de personnel</b>	<b>11'513.53</b>	<b>13'500.00</b>	<b>12'908.75</b>
300	Autorités et commissions	9'752.33	11'600.00	11'049.40
305	Cotisations patronales	1'761.20	1'900.00	1'859.35
<b>31</b>	<b>Biens, services et marchandises</b>	<b>440'251.05</b>	<b>302'500.00</b>	<b>319'388.52</b>
310	Charges de matières et de marchandises	5'949.35	10'500.00	4'958.50
311	Immobilisations ne pouvant être potées à l'actif	-165.85		
313	Prestations de tiers	119'349.90	143'000.00	141'450.45
314	Gros entretien et entretien courant	133'432.95	144'500.00	169'125.07
316	Loyers, leasing, baux à ferme	2'574.70	2'500.00	2'504.50
317	Dédommagement	960.00	1'000.00	1'000.00
319	Diverses charges d'exploitation	178'150.00	1'000.00	350.00
<b>33</b>	<b>Amortissements du PA</b>	<b>91'857.48</b>	<b>67'000.00</b>	<b>90'777.87</b>
330	Amortissements des immob. corporelles	91'857.48	67'000.00	90'777.87
<b>34</b>	<b>Charges financières</b>	<b>128'085.74</b>	<b>155'300.00</b>	<b>132'083.62</b>
340	Charges d'intérêt	585.74	20'000.00	171.62
341	Pertes de valeur	127'500.00	135'300.00	131'912.00
<b>36</b>	<b>Charges de transfert</b>	<b>23'300.00</b>	<b>33'000.00</b>	<b>24'000.00</b>
360	Parts de revenus destinées à des tiers	18'000.00	18'000.00	18'000.00
363	Subventions à des collectivités publiques et à des tiers	5'300.00	15'000.00	6'000.00

**Bourgeoisie Val de Bagnes (MCH2) Comptes 2023 Charges et revenus par nature**

		Comptes 2023	Budget 2023	Comptes 2022
<b>4</b>	<b>Revenus</b>	<b>1'052'279.20</b>	<b>813'400.00</b>	<b>1'166'999.68</b>
<b>42</b>	<b>Taxes et redevances</b>	<b>355'890.64</b>	<b>312'000.00</b>	<b>495'235.48</b>
421	Emoluments pour actes administratifs	6'063.00		2'021.00
424	Taxes d'utilisations et prestations de s ervices	347'442.20	312'000.00	363'762.48
425	Ventes			129'452.00
426	Remboursement	2'385.44		
<b>44</b>	<b>Revenus des biens</b>	<b>518'888.56</b>	<b>501'400.00</b>	<b>671'764.20</b>
440	Revenus d'intérêt	17.56	2'000.00	
443	Loyers et fermages	57'425.00	56'900.00	57'975.00
446	Revenus financiers d'entr. publiques			154'469.20
448	Revenus des immeubles loués	461'446.00	442'500.00	459'320.00
<b>45</b>	<b>Prélèvement fonds de financement</b>	<b>177'500.00</b>		
451	Prélèvement sur fonds capital propre	177'500.00		

**Bourgeoisie Val de Bagnes (MCH2) Comptes 2023**

		Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
<b>0</b>	<b>Administration générale</b>	<b>105'119.23</b>		<b>125'000</b>		<b>123'375.85</b>	
<b>01</b>	<b>Législatif et exécutif</b>	<b>12'473.53</b>		<b>14'500</b>		<b>13'908.75</b>	
<b>012</b>	<b>Exécutif</b>	<b>12'473.53</b>		<b>14'500</b>		<b>13'908.75</b>	
<b>012.30</b>	<b>Charges de personnel</b>	<b>11'513.53</b>		<b>13'500</b>		<b>12'908.75</b>	
<b>012.300</b>	<b>Autorités et commissions</b>	<b>9'752.33</b>		<b>11'600</b>		<b>11'049.40</b>	
012.3000	Traitements des autorités et juges	9'752.33		11'600		11'049.40	
<b>012.305</b>	<b>Cotisation patronales</b>	<b>1'761.20</b>		<b>1'900</b>		<b>1'859.35</b>	
012.3050	Cotisations AVS, AI, APG, AC de l'employ	557.05		600		605.95	
012.3052	Cotisations LPP	702.10		700		705.50	
012.3053	Assurances accidents	142.85		200		155.40	
012.3054	Cotisations allocations familiales	235.40		300		257.85	
012.3055	Cotisations indemnités journ. maladie	123.80		100		134.65	
<b>012.31</b>	<b>Biens, services et marchandises</b>	<b>960.00</b>		<b>1'000</b>		<b>1'000.00</b>	
<b>012.317</b>	<b>Dédommagement</b>	<b>960.00</b>		<b>1'000</b>		<b>1'000.00</b>	
012.3170	Frais de déplacement et autres frais	960.00		1'000		1'000.00	
<b>02</b>	<b>Services généraux</b>	<b>92'645.70</b>		<b>110'500</b>		<b>109'467.10</b>	
<b>0220</b>	<b>Services généraux</b>	<b>92'645.70</b>		<b>110'500</b>		<b>109'467.10</b>	
<b>0220.31</b>	<b>Biens, services et autres charges d'exploitation</b>	<b>92'645.70</b>		<b>110'500</b>		<b>109'467.10</b>	
<b>0220.310</b>	<b>Charges de matières et de marchandises</b>	<b>5'949.35</b>		<b>10'500</b>		<b>4'958.50</b>	
0220.3100	Matériel de bureau	5'949.35		10'500		4'958.50	
<b>0220.313</b>	<b>Prestations de services et honoraires</b>	<b>86'046.35</b>		<b>99'000</b>		<b>104'158.60</b>	
0220.3130	Prestations de services de tiers	57'391.00		53'500		48'615.15	
0220.3132	Honoraires de conseillers externes, expe	4'151.45		4'500		2'943.45	
0220.3137	Impôts et taxes	24'503.90		41'000		52'600.00	
<b>0220.319</b>	<b>Diverses charges d'exploitation</b>	<b>650.00</b>		<b>1'000</b>		<b>350.00</b>	
0220.3199	Autres charges d'exploitation	650.00		1'000		350.00	

**Bourgeoisie Val de Bagnes (MCH2) Comptes 2023**

		Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
<b>8</b>	<b>Economie publique</b>	<b>358'033.73</b>	<b>588'445.54</b>	<b>172'500</b>	<b>368'900</b>	<b>216'355.21</b>	<b>553'210.48</b>
<b>81</b>	<b>Agriculture</b>	<b>90'139.63</b>	<b>354'005.20</b>	<b>111'400</b>	<b>312'000</b>	<b>117'758.37</b>	<b>496'285.48</b>
<b>814</b>	<b>Vignes bourgeoisiales</b>	<b>2'000.00</b>		<b>2'000</b>		<b>2'000.00</b>	
<b>814.31</b>	<b>Biens, services et marchandises</b>	<b>2'000.00</b>		<b>2'000</b>		<b>2'000.00</b>	
<b>814.313</b>	<b>Honoraires, études et expertises</b>	<b>2'000.00</b>		<b>2'000</b>		<b>2'000.00</b>	
814.3130	Prestations de services de tiers	2'000.00		2'000		2'000.00	
<b>818</b>	<b>Alpages, pâturages, biens bourgeoisiaux</b>	<b>88'139.63</b>	<b>354'005.20</b>	<b>109'400</b>	<b>312'000</b>	<b>115'758.37</b>	<b>496'285.48</b>
<b>818.31</b>	<b>Biens, services et marchandises</b>	<b>72'300.15</b>		<b>78'500</b>		<b>101'962.50</b>	
<b>818.313</b>	<b>Prestations de services et honoraires</b>			<b>7'000</b>			
818.3130	Prestations de services de tiers			7'000			
<b>818.314</b>	<b>Gros entretien et entretien courant</b>	<b>72'300.15</b>		<b>71'500</b>		<b>101'962.50</b>	
818.3140	Entretien des terrains et routes	34'300.15		33'500		38'547.05	
818.3145	Entretien des forêts	30'000.00		30'000		53'855.45	
818.3149	Entretien d'autres immobilisations corp.	8'000.00		8'000		9'560.00	
<b>818.33</b>	<b>Amortissements</b>	<b>10'539.48</b>		<b>15'900</b>		<b>7'795.87</b>	
<b>818.330</b>	<b>Amortissements des immob. corporelles</b>	<b>10'539.48</b>		<b>15'900</b>		<b>7'795.87</b>	
818.3300	Amortissements planifiés, immo corp. PA	10'539.48		15'900		7'795.87	
<b>818.36</b>	<b>Charges de transfert</b>	<b>5'300.00</b>		<b>15'000</b>		<b>6'000.00</b>	
<b>818.363</b>	<b>Subventions à des collectivités publiques et à des tiers</b>	<b>5'300.00</b>		<b>15'000</b>		<b>6'000.00</b>	
818.3637	Subventions aux ménages	5'300.00		15'000		6'000.00	
<b>818.42</b>	<b>Taxes et redevances</b>		<b>353'505.20</b>		<b>312'000</b>		<b>495'235.48</b>
<b>818.421</b>	<b>Emoluments pour actes administratifs</b>		<b>6'063.00</b>				<b>2'021.00</b>
818.4210	Emoluments administratifs		6'063.00				2'021.00
<b>818.424</b>	<b>Taxes d'utilisations et prestations de services</b>		<b>347'442.20</b>		<b>312'000</b>		<b>363'762.48</b>
818.4240	Taxes d'utilisation et prest. de service		347'442.20		312'000		363'762.48
<b>818.425</b>	<b>Recettes sur ventes</b>						<b>129'452.00</b>
818.4250	Ventes						129'452.00
<b>818.44</b>	<b>Revenu des biens</b>		<b>500.00</b>				<b>1'050.00</b>
<b>818.443</b>	<b>Loyers et fermages</b>		<b>500.00</b>				<b>1'050.00</b>
818.4430	Loyers et fermages, biens-fonds PF		500.00				1'050.00

**Bourgeoisie Val de Bagnes (MCH2) Comptes 2023**

		Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
<b>82</b>	<b>Sylviculture</b>	<b>267'894.10</b>	<b>234'440.34</b>	<b>61'100</b>	<b>56'900</b>	<b>98'596.84</b>	<b>56'925.00</b>
<b>820</b>	<b>Forêts</b>	<b>267'894.10</b>	<b>234'440.34</b>	<b>61'100</b>	<b>56'900</b>	<b>98'596.84</b>	<b>56'925.00</b>
<b>820.31</b>	<b>Biens, services et marchandises</b>	<b>186'576.10</b>		<b>10'000</b>		<b>15'614.84</b>	
<b>820.311</b>	<b>Immobilisations ne pouvant être potées à l'actif</b>	<b>-165.85</b>					
820.3111	Machines, appareils et véhicules	-165.85					
<b>820.313</b>	<b>Prestations de services et honoraires</b>					<b>57.60</b>	
820.3130	Prestations de services de tiers					57.60	
<b>820.314</b>	<b>Gros entretien et entretien courant</b>	<b>9'241.95</b>		<b>10'000</b>		<b>15'557.24</b>	
820.3144	Entretien des terrains bâtis et bâtiment	9'241.95		10'000		15'557.24	
820.3199	Autres charges d'exploitation	177'500.00					
<b>820.33</b>	<b>Amortissements</b>	<b>81'318.00</b>		<b>51'100</b>		<b>82'982.00</b>	
<b>820.330</b>	<b>Amortissements des immob. corporelles</b>	<b>81'318.00</b>		<b>51'100</b>		<b>82'982.00</b>	
820.3300	Amortissements planifiés, immo corp. PA	81'318.00		51'100		82'982.00	
<b>820.42</b>	<b>Taxes et redevances</b>		<b>15.34</b>				
<b>820.426</b>	<b>Remboursement</b>		<b>15.34</b>				
820.4260	Remboursements de tiers		15.34				
<b>820.44</b>	<b>Revenus des biens</b>		<b>56'925.00</b>		<b>56'900</b>		<b>56'925.00</b>
<b>820.443</b>	<b>Loyers et fermages</b>		<b>56'925.00</b>		<b>56'900</b>		<b>56'925.00</b>
820.4432	Paiement pour utilisations des imm. PF		56'925.00		56'900		56'925.00
<b>820.45</b>	<b>Prélèvement fonds de financement</b>		<b>177'500.00</b>				
<b>820.451</b>	<b>Prélèvement sur fonds capital propre</b>		<b>177'500.00</b>				
820.4511	Prélèvement provenant de fonds		177'500.00				

**Bourgeoisie Val de Bagnes (MCH2) Comptes 2023**

		Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
<b>9</b>	<b>Finances et Impôts</b>	<b>231'854.84</b>	<b>463'833.66</b>	<b>273'800</b>	<b>444'500</b>	<b>239'427.70</b>	<b>613'789.20</b>
<b>96</b>	<b>Gestion fortune et dettes</b>	<b>231'854.84</b>	<b>463'833.66</b>	<b>273'800</b>	<b>444'500</b>	<b>239'427.70</b>	<b>613'789.20</b>
<b>961</b>	<b>Intérêts</b>	<b>585.74</b>	<b>17.56</b>	<b>20'000</b>	<b>2'000</b>	<b>171.62</b>	<b>154'469.20</b>
<b>961.34</b>	<b>Charges financières</b>	<b>585.74</b>		<b>20'000</b>		<b>171.62</b>	
<b>961.340</b>	<b>Charges d'intérêt</b>	<b>585.74</b>		<b>20'000</b>		<b>171.62</b>	
961.3401	Intérêts passifs des engagements financi	585.74		20'000		171.62	
<b>961.44</b>	<b>Revenus des biens</b>		<b>17.56</b>		<b>2'000</b>		<b>154'469.20</b>
<b>961.440</b>	<b>Revenus d'intérêt</b>		<b>17.56</b>		<b>2'000</b>		
961.4400	Intérêts des liquidités		17.56				
961.4401	Intérêts des créances et comptes courant				2'000		
<b>961.446</b>	<b>Revenus financiers d'entrepr. publiques</b>						<b>154'469.20</b>
961.4462	Revenus financiers d'entr. communales						154'469.20
<b>963</b>	<b>Immeubles (patrimoine financier)</b>	<b>231'269.10</b>	<b>463'816.10</b>	<b>253'800</b>	<b>442'500</b>	<b>239'256.08</b>	<b>459'320.00</b>
<b>963.31</b>	<b>Biens, services et marchandises</b>	<b>85'769.10</b>		<b>100'500</b>		<b>89'344.08</b>	
<b>963.313</b>	<b>Prestations de tiers</b>	<b>31'303.55</b>		<b>35'000</b>		<b>35'234.25</b>	
963.3134	Primes d'assurance de choses	31'303.55		35'000		35'234.25	
<b>963.314</b>	<b>Gros entretien et entretien courant</b>	<b>51'890.85</b>		<b>63'000</b>		<b>51'605.33</b>	
963.3140.03	Entretien des fonds					906.85	
963.3144.10	Cabane Brunet	16'106.60		10'000		17'669.23	
963.3144.20	Cabane Louvie	2'846.35		10'000		946.05	
963.3144.40	Entretien cabane de Corbassière			10'000			
963.3144.60	Restaurant La Chau	32'424.50		30'000		31'072.30	
963.3144.70	Immeuble Clouchèvre			3'000			
963.3144.80	Cantine de Mauvoisin	513.40				1'010.90	

**Bourgeoisie Val de Bagnes (MCH2) Comptes 2023**

		Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
<b>963.316</b>	<b>Loyers, leasing, baux à ferme</b>	<b>2'574.70</b>		<b>2'500</b>		<b>2'504.50</b>	
963.3160	Loyers et fermages des biens-fonds	2'574.70		2'500		2'504.50	
<b>963.34</b>	<b>Charges financières</b>	<b>127'500.00</b>		<b>135'300</b>		<b>131'912.00</b>	
<b>963.341</b>	<b>Pertes de valeur réalisées</b>	<b>127'500.00</b>		<b>135'300</b>		<b>131'912.00</b>	
963.3411	Correction de valeur s/ les immo PF	127'500.00		135'300		131'912.00	
<b>963.36</b>	<b>Charge de transfert</b>	<b>18'000.00</b>		<b>18'000</b>		<b>18'000.00</b>	
<b>963.360</b>	<b>Parts de revenus destinées à des tiers</b>	<b>18'000.00</b>		<b>18'000</b>		<b>18'000.00</b>	
963.3602	Quotes-parts de revenus destinées aux co	18'000.00		18'000		18'000.00	
<b>963.426</b>	<b>Remboursement</b>		<b>2'370.10</b>				
963.4260	Remboursements de tiers		2'370.10				
<b>963.44</b>	<b>Revenus des biens</b>		<b>461'446.00</b>		<b>442'500</b>		<b>459'320.00</b>
<b>963.448</b>	<b>Revenus des immeubles loués</b>		<b>461'446.00</b>		<b>442'500</b>		<b>459'320.00</b>
963.4480.01	Location cabanes		81'446.00		62'500		79'320.00
963.4480.03	Location Maison de commune		50'000.00		50'000		50'000.00
963.4480.04	Location immeuble Clouchèvre		130'000.00		130'000		130'000.00
963.4480.05	Location restaurants		200'000.00		200'000		200'000.00





BOURGEOISIE DE  
**VAL DE BAGNES**

# *Investissements*



**Bourgeoisie Val de Bagnes (MCH2) Comptes 2023 Dépenses et recettes par nature**

		Comptes 2023	Budget 2023	Comptes 2022
<b>5</b>	<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>104'193.05</b>	<b>2'257'000.00</b>	<b>1'525'257.35</b>
<b>50</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>104'193.05</b>	<b>2'257'000.00</b>	<b>864'637.35</b>
501	Routes/voies de communication	22'193.05	20'000.00	24'371.00
504	terrains bâtis	82'000.00	2'237'000.00	1'320'788.15
506	Biens meubles			-480'521.80
<b>55</b>	<b>Participations et capital social</b>			<b>660'620.00</b>
552	Participation comm. et assoc. intercom.			660'620.00
<b>6</b>	<b>Recettes d'investissement</b>	<b>-3'471.30</b>	<b>2'155'000.00</b>	<b>450'788.15</b>
<b>60</b>	<b>Transferts d'immobilisations corporelles</b>		<b>2'155'000.00</b>	<b>420'788.15</b>
604	Transfert de terrains bâtis au PF			420'788.15
606	Transferts de biens meubles		2'155'000.00	
<b>63</b>	<b>Subventions d'investissement acquises</b>	<b>-3'471.30</b>		<b>30'000.00</b>
631	Subvention d'investissement cantonale	-3'471.30		30'000.00



**Bourgeoisie Val de Bagnes (MCH2) Comptes 2023**

		Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>0</b>	<b>Administration générale</b>					660'620.00	
<b>02</b>	<b>Services généraux</b>					660'620.00	
<b>0220</b>	<b>Services généraux</b>					660'620.00	
<b>0220.55</b>	<b>Participations et capital social</b>					660'620.00	
<b>0220.552</b>	<b>Participation comm. et assoc. intercom.</b>					660'620.00	
0220.5520.01	Participation au triage combins Catogne					660'620.00	
<b>8</b>	<b>Economie publique</b>	<b>104'193.05</b>	<b>-3'471.30</b>	<b>102'000</b>		<b>443'849.20</b>	<b>30'000.00</b>
<b>81</b>	<b>Agriculture</b>	<b>42'193.05</b>	<b>-3'471.30</b>	<b>40'000</b>		<b>24'371.00</b>	<b>30'000.00</b>
<b>818</b>	<b>Alpages, pâturages, biens bourgeoisiaux</b>	<b>42'193.05</b>	<b>-3'471.30</b>	<b>40'000</b>		<b>24'371.00</b>	<b>30'000.00</b>
<b>818.50</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>42'193.05</b>		<b>40'000</b>		<b>24'371.00</b>	
<b>818.501</b>	<b>Routes/voies de communication</b>	<b>22'193.05</b>		<b>20'000</b>		<b>24'371.00</b>	
818.5010.01	Aménagement place à bois et desserte	22'193.05		20'000		29'071.00	
818.5010.02	Chemins forestiers					-4'700.00	
<b>818.504</b>	<b>terrains bâtis</b>	<b>20'000.00</b>		<b>20'000</b>			
818.5040.04	Ecurie du Vasevay	20'000.00		20'000			
<b>818.63</b>	<b>Subventions d'investissement acquises</b>		<b>-3'471.30</b>				<b>30'000.00</b>
<b>818.631</b>	<b>Subvention d'investissement cantonale</b>		<b>-3'471.30</b>				<b>30'000.00</b>
818.6310.01	Subvention cantonale		-3'471.30				30'000.00

**Bourgeoisie Val de Bagnes (MCH2) Comptes 2023**

		Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>82</b>	<b>Sylviculture</b>	<b>62'000.00</b>		<b>62'000</b>		<b>419'478.20</b>	
<b>820</b>	<b>Forêts</b>	<b>62'000.00</b>		<b>62'000</b>		<b>419'478.20</b>	
<b>820.50</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>62'000.00</b>		<b>62'000</b>		<b>419'478.20</b>	
<b>820.504</b>	<b>terrains bâtis</b>	<b>62'000.00</b>		<b>62'000</b>		<b>900'000.00</b>	
820.5040.02	Triage forestier Catognes Mt Chemin	20'000.00		20'000			
820.5040.10	Aménagement dépôt forestier	42'000.00		42'000		100'000.00	
820.5040.12	Halle à copeaux					800'000.00	
<b>820.506</b>	<b>Biens meubles</b>					<b>-480'521.80</b>	
820.5060.01	Plan de gestion des forêts					-9'600.00	
820.5060.02	Tracteur forestier					-327'821.80	
820.5060.05	Broyeuse à branches					-50'900.00	
820.5060.06	Véhicules					-91'400.00	
820.5060.07	Cribleuse					-400.00	
820.5060.09	Equipement informatique					-400.00	
<b>9</b>	<b>Finances et Impôts</b>			<b>2'155'000</b>	<b>2'155'000</b>	<b>420'788.15</b>	<b>420'788.15</b>
<b>96</b>	<b>Gestion fortune et dettes</b>			<b>2'155'000</b>	<b>2'155'000</b>	<b>420'788.15</b>	<b>420'788.15</b>
<b>963</b>	<b>Immeubles (patrimoine financier)</b>			<b>2'155'000</b>	<b>2'155'000</b>	<b>420'788.15</b>	<b>420'788.15</b>
<b>963.50</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>			<b>2'155'000</b>		<b>420'788.15</b>	
<b>963.504</b>	<b>terrains bâtis</b>			<b>2'155'000</b>		<b>420'788.15</b>	
963.5040.20	Cabane de Louvie			100'000		30'000.00	
963.5040.30	Maison de Commune			2'000'000		313'016.15	
963.5040.50	Cabanes de bergers					-12'228.00	
963.5040.60	Cantine de Mauvoisin					90'000.00	
963.5040.70	Restaurant le Dahu			55'000			
<b>963.60</b>	<b>Transferts d'immobilisations corporelles</b>				<b>2'155'000</b>		<b>420'788.15</b>
<b>963.604</b>	<b>Transfert de terrains bâtis au PF</b>						<b>420'788.15</b>
963.6040.01	Transfert de bâtiments au PF						420'788.15
<b>963.606</b>	<b>Transferts de biens meubles</b>				<b>2'155'000</b>		
963.6060.00	Ventes PF				2'155'000		

**TABLEAU DES INVESTISSEMENTS ET DES AMORTISSEMENTS - PATRIMOINE ADMINISTRATIF**

BOURGEOISIE	Bilan au 01.01.2023	Compte	Dépenses / Transfers	Recettes	Cumul au 31.12.2023	Taux %	Amortissements	Compte	Bilan au 31.12.2023
Chemins forestiers	0.00	1401.03			0.00	7%	0.00	818.3300.01	0.00
Forêt du Vernay - places à bois	86'286.13	1401.03	22'193.05	-3'471.30	111'950.48	7%	7'850.48	818.3300.01	104'100.00
Bisse des Ravines	10'439.00	1403.01			10'439.00	7%	739.00	818.3300.01	9'700.00
Marteloscope	0.00	1403.01			0.00	7%	0.00	818.3300.01	0.00
Divers aménagements sentiers et accès	4'650.00	1401.02			4'650.00	7%	350.00	818.3300.01	4'300.00
Plan de gestion des forêts	0.00	1429.01			0.00	50%	0.00	818.3300.01	0.00
Ecurie du Vasevay	0.00	1404.40	20'000.00		20'000.00	8%	1'600.00	818.3300.01	18'400.00
<b>Ouvrages de génie civil</b>	<b>101'375.13</b>		<b>42'193.05</b>	<b>-3'471.30</b>	<b>147'039.48</b>		<b>10'539.48</b>		<b>136'500.00</b>
Bâtiment forestier	171'836.00	1404.10	42'000.00		213'836.00	8%	17'136.00	820.3300.01	196'700.00
Terrains	24'000.00	1400.04			24'000.00	0%	0.00		24'000.00
Triage forestier Catogne - Mt-Chemin	28'522.00	1404.20	20'000.00		48'522.00	8%	3'922.00	820.3300.01	44'600.00
Halle à copeaux	752'560.00	1404.30			752'560.00	8%	60'260.00	820.3300.01	692'300.00
<b>Immeubles et autres ouvrages</b>	<b>976'918.00</b>		<b>62'000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>1'038'918.00</b>		<b>81'318.00</b>		<b>957'600.00</b>
Véhicules	0.00	1406.01			0.00		0.00	820.3300.01	0.00
Broyeuse à branches	0.00	1406.01			0.00		0.00	820.3300.01	0.00
Cribleuse	0.00	1406.01			0.00		0.00	820.3300.01	0.00
Elévateur d'occasion	0.00	1406.01			0.00		0.00	820.3300.01	0.00
Tracteur forestier et agrégats	0.00	1406.01			0.00		0.00	820.3300.01	0.00
Scie et fendeuse combinée	0.00	1406.01			0.00		0.00	820.3300.01	0.00
Equipement informatique	0.00	1406.01			0.00		0.00	820.3300.01	0.00
<b>Mobilier, machines, véhicules</b>	<b>0.00</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>		<b>0.00</b>		<b>0.00</b>
<b>Total intermédiaire I</b>	<b>1'078'293.13</b>		<b>104'193.05</b>	<b>-3'471.30</b>	<b>1'185'957.48</b>		<b>91'857.48</b>		<b>1'094'100.00</b>
Commune de Riddes	42'700.00	1405.01			42'700.00	0%	0.00		42'700.00
Commune de Saxon	19'316.00	1405.02			19'316.00	0%	0.00		19'316.00
Commune de Bagnes	724'347.85	1405.03			724'347.85	0%	0.00		724'347.85
<b>Forêts</b>	<b>786'363.85</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>786'363.85</b>		<b>0.00</b>		<b>786'363.85</b>
Alpages Bagnes	372'700.00	1400.01			372'700.00	0%	0.00		372'700.00
Alpages Vollèges	266'107.60	1400.01			266'107.60	0%	0.00		266'107.60
Les Forcles - Cotterg (vignes)	2'415.75	1400.02			2'415.75	0%	0.00		2'415.75
<b>Terrains non bâtis</b>	<b>641'223.35</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>641'223.35</b>		<b>0.00</b>		<b>641'223.35</b>
<b>Total intermédiaire II</b>	<b>1'427'587.20</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>1'427'587.20</b>		<b>0.00</b>		<b>1'427'587.20</b>
Participation Triage Combins Catogne	660'620.00	1452.01			660'620.00	0%	0.00		660'620.00
<b>Participation du PA</b>	<b>660'620.00</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>660'620.00</b>		<b>0.00</b>		<b>660'620.00</b>
<b>Total intermédiaire III</b>	<b>660'620.00</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>660'620.00</b>		<b>0.00</b>		<b>660'620.00</b>
<b>Totaux des investissements propres</b>	<b>3'166'500.33</b>		<b>104'193.05</b>	<b>-3'471.30</b>	<b>3'274'164.68</b>		<b>91'857.48</b>		<b>3'182'307.20</b>

## TABLEAU DES MOUVEMENTS - PATRIMOINE FINANCIER

BOURGEOISIE	Bilan au 01.01.2023	Compte	Mouvements (augmentation / diminution)	Transferts au patrimoine financier	Cumul au 31.12.2023	Taux %	Amortissements	Compte	Bilan au 31.12.2023
<b>Placements</b>									
Fonds forestier (liquidité)	291'345.30	1022.03	50'026.40		341'371.70	0%	0.00		341'371.70
Fonds pistes VTT (liquidité)	106'854.65	1022.04	-40.00		106'814.65	0%	0.00		106'814.65
Raiffeisen Fonds rebois	328'310.83	1022.05	-328'310.83		0.00	0%	0.00		0.00
Téléverbier SA	220'225.00	1070.02			220'225.00	0%	0.00		220'225.00
<b>Total placements</b>	<b>946'735.78</b>		<b>-278'324.43</b>		<b>668'411.35</b>				<b>668'411.35</b>
<b>Immeubles patrimoine financier</b>									
Maison de Commune	584'576.05	1084.30	922'469.52		1'507'045.57	0%	0.00	963.3411.01	1'507'045.57
Immeuble Le Bourgeois	4'506'700.00	1084.80			4'506'700.00	1%	45'100.00	963.3411.01	4'461'600.00
Cabane de Louvie	526'600.00	1084.10			526'600.00	5%	26'300.00	963.3411.01	500'300.00
Cabane de Louvie - inv	4'600.00	1084.10			4'600.00	20%	900.00	963.3411.01	3'700.00
Cabane de Brunet	1'511'600.00	1084.20			1'511'600.00	3%	45'300.00	963.3411.01	1'466'300.00
Restaurant de la Chaux	1'939'900.00	1084.70	52'654.55		1'992'554.55	0%	0.00	963.3411.01	1'992'554.55
Restaurant de la Pasay	6'400.00	1084.50			6'400.00	3%	200.00	963.3411.01	6'200.00
Cabane de Corbassière	8'700.00	1084.40			8'700.00	5%	400.00	963.3411.01	8'300.00
Cabanes de bergers	44'800.00	1084.60			44'800.00	10%	4'500.00	963.3411.01	40'300.00
Cantine de Mauvoisin	110'400.00	1084.90			110'400.00	3%	3'300.00	963.3411.01	107'100.00
Bureau du Levron - tran	4'500.00	1089.05			4'500.00	3%	100.00	963.3411.01	4'400.00
Aménagement du Paqu	12'900.00	1089.04			12'900.00	3%	400.00	963.3411.01	12'500.00
Goilly du Lein - réamén	23'000.00	1089.01			23'000.00	3%	700.00	963.3411.01	22'300.00
Vignes (Vollèges)	2'700.00	1089.02			2'700.00	3%	100.00	963.3411.01	2'600.00
Verger Valaisan (Vollèg	5'500.00	1089.03			5'500.00	3%	200.00	963.3411.01	5'300.00
	<b>9'292'876.05</b>		<b>975'124.07</b>	<b>0.00</b>	<b>10'268'000.12</b>		127'500.00		<b>10'140'500.12</b>
	<b>10'239'611.83</b>		<b>696'799.64</b>	<b>0.00</b>	<b>10'936'411.47</b>		<b>127'500.00</b>		<b>10'808'911.47</b>

Amortissements :	
963.3411.01	127'500.00

*Montant budgété*  
135'300.00

**Tableau synoptique 2023 des crédits budgétaires et d'engagement utilisés et encore disponibles - OGFC0, art. 81 et svts**

N° de cptes	Libellé	Provisions 2022	Crédit 2023			Provisions			Provisions reportées
			initial	Complémentaire	Total	Utilisation	Dissolution	Création	
<b>INVESTISSEMENTS</b>									
818.6310.01	Subventions cantonales	-30'000.00			-30'000.00	-26'528.70	-3'471.30		0.00
818.5010.01	Places à bois	50'000.00	20'000.00		70'000.00	62'193.05		2'193.05	10'000.00
818.5040.04	Ecurie du Vasevay	0.00	20'000.00		20'000.00				20'000.00
820.5040.12	Halle à copeaux	781'659.20			781'659.20	3'678.35			777'980.85
820.5040.02	Triage forestier Catogne Mont-Chemin	0.00	20'000.00		20'000.00				20'000.00
1084.20	Cabane Brunet	126'131.80			126'131.80	27'163.25			98'968.55
963.5040.20	Cabane Louvie	20'523.00	100'000.00		120'523.00			9'753.00	9'753.00
963.5040.30	Maison de Commune	0.00	2'000'000.00		2'000'000.00				0.00
820.5040.10	Aménagement dépôt forestier	96'295.00	42'000.00		138'295.00	96'127.25			42'167.75
963.5040.60	Cantine de Mauvoisin	38'496.10			38'496.10				38'496.10
963.5040.50	Cabanes de bergers	20'000.00			20'000.00				20'000.00
<b>Total - investissements</b>		<b>1'103'105.10</b>	<b>2'202'000.00</b>		<b>3'305'105.10</b>	<b>162'633.20</b>	<b>-3'471.30</b>	<b>11'946.05</b>	<b>1'037'366.25</b>

N° de cptes	Libellé	Provisions 2022	Crédit 2023			Provisions			Provisions reportées
			initial		Total	Utilisation	Dissolution	Création	
<b>FONCTIONNEMENT</b>									
0220.3137.01	Impôts communaux	29'200.00			29'200.00	20'272.85	8'927.15	16'100.00	16'100.00
0220.3137.02	Impôts cantonaux	11'300.00			11'300.00	5'031.00	6'269.00	7'100.00	7'100.00
0220.3132.02	Frais de fiduciaire	6'000.00			6'000.00	5'151.45	848.55	5'000.00	5'000.00
814.3130.06	Prestations de tiers	7'000.00			7'000.00			2'000.00	9'000.00
818.3149.01	Aménagement carrière	0.00			0.00			8'000.00	8'000.00
818.3637.01	Bois de construction	6'000.00			6'000.00	6'800.00	-800.00	4'500.00	4'500.00
963.4260.01	Remboursement de tiers	0.00			0.00			1'000.00	1'000.00
2045.01	TVSA - montant décennal 2010-2019	105'000.00			105'000.00	15'000.00			90'000.00
<b>Total - fonctionnement</b>		<b>164'500.00</b>	<b>0.00</b>		<b>124'000.00</b>	<b>52'255.30</b>	<b>15'244.70</b>	<b>20'500.00</b>	<b>140'700.00</b>

<b>Total - général de contrôle</b>		<b>1'267'605.10</b>	<b>2'202'000.00</b>		<b>3'429'105.10</b>	<b>214'888.50</b>	<b>11'773.40</b>	<b>32'446.05</b>	<b>1'178'066.25</b>
------------------------------------	--	---------------------	---------------------	--	---------------------	-------------------	------------------	------------------	---------------------





BOURGEOISIE DE  
**VAL DE BAGNES**

## *Bilan et annexe*



**Bilan au 31 décembre 2023**

<b>Actifs</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>	<b>Passifs</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
<b>PATRIMOINE FINANCIER</b>	11'033'161.15	10'622'032.56	<b>CAPITAUX DE TIERS</b>	1'782'020.14	1'614'374.12
<b>100. Disponibilités et placements à courts ter</b>	<b>223'249.69</b>	<b>220'720.74</b>	<b>204. Passifs de régularisation</b>	<b>1'505'010.14</b>	<b>1'337'364.12</b>
1002 Banques	223'249.69	220'720.74	2041 Passifs transitoires - charges de biens	49'700.00	59'500.00
<b>101. Créances</b>	<b>0.00</b>	<b>131'700.00</b>	2045 Passifs transitoires - autres revenus	90'000.00	105'000.00
1013 Acomptes à des tiers	0.00	131'700.00	2046 Passifs transitoires - investissement	1'037'366.25	1'133'105.10
<b>102. Placements financiers à court terme</b>	<b>448'186.35</b>	<b>726'510.78</b>	1011 Comptes courants avec des tiers	327'943.89	39'759.02
1022 Placements financiers à court terme	448'186.35	726'510.78	<b>206. Engagements financiers à long terme</b>	<b>117'010.00</b>	<b>117'010.00</b>
<b>104. Actifs de régularisation</b>	<b>1'000.00</b>	<b>30'000.00</b>	2069 Autres engagements financiers	117'010.00	117'010.00
1041 Actifs transitoires - fonctionnement	1'000.00	0.00	<b>208. Provisions à long terme</b>	<b>160'000.00</b>	<b>160'000.00</b>
1046 Actifs transitoires -investissement	0.00	30'000.00	2085 Provisions à long terme	160'000.00	160'000.00
<b>107. Placements financiers</b>	<b>220'225.00</b>	<b>220'225.00</b>	<b>CAPITAUX PROPRES</b>	12'433'448.21	12'253'676.81
1070 Actions et parts sociales	220'225.00	220'225.00	<b>291.Fonds enregistrés sous capital propre</b>	<b>540'097.87</b>	<b>717'597.87</b>
<b>108. Immobilisations corporelles PF</b>	<b>10'140'500.11</b>	<b>9'292'876.04</b>	2910 Fonds enregistrés sous capital propre	540'097.87	717'597.87
1084 Immeubles	10'093'400.11	9'244'276.04	<b>299. Excédent/découvert au bilan</b>	<b>11'893'350.34</b>	<b>11'536'078.94</b>
1089 Autres immobilisations corporelles	47'100.00	48'600.00	2999 Résultats cumulés des années précédent	11'536'078.94	10'948'238.02
<b>PATRIMOINE ADMINISTRATIF</b>	3'182'307.20	3'166'500.33	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>357'271.40</b>	<b>587'840.92</b>
<b>140. Immobilisations corporelles PA</b>	<b>2'521'687.20</b>	<b>2'505'880.33</b>	<b>Total passifs</b>	<b>14'215'468.35</b>	<b>13'868'050.93</b>
1400 Terrains non bâtis	665'223.35	665'223.35			
1401 Ouvrages de génie civil	108'400.00	90'936.13			
1403 Autres travaux de génie civil	9'700.00	10'439.00			
1404 Immeubles et autres ouvrages	952'000.00	952'918.00			
1405 Forêts	786'363.85	786'363.85			
1406 Mobilier, machines, véhicules	0.00	0.00			
<b>142. Immobilisations incorporelles</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>			
1429 Autres immobilisation incorporelles	0.00	0.00			
<b>145. Participations, capital social</b>	<b>660'620.00</b>	<b>660'620.00</b>			
1452 Participation aux communes	660'620.00	660'620.00			
<b>Total actifs</b>	<b>14'215'468.35</b>	<b>13'788'532.89</b>			

# Principes pour la présentation et la tenue du compte de la Bourgeoisie de Val de Bagnes et notes aux états financiers

---

## 1. Base légale

---

L'établissement du compte de la Bourgeoisie de Val de Bagnes se fonde sur la loi sur les communes (LCo) du 5 février 2004 ainsi que de l'ordonnance sur la gestion financière des communes (OGFCo).

## 2. Principes MCH2 appliqués et divergences

---

Les comptes sont établis conformément au modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) publié le 25 janvier 2008 par la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances et aux recommandations du Conseil suisse de présentation des comptes publics (SRS-CSPCP). Ces recommandations constituent des normes minimales que toutes les collectivités publiques sont tenues de respecter. En fonction de la recommandation, le MCH2 permet des options différentes quant à la méthode de comptabilisation et de présentation.

La bourgeoisie de Val de Bagnes se positionne de la manière suivante face à certaines recommandations (RE) avec des choix et des divergences spécifiées ci-après :

### RE 02 Principes comptables

- Les explications sur les principaux comptes du compte de résultats et du compte des investissements figurent dans le message introductif de la brochure des comptes.

### RE 05 Actifs et passifs de régularisation

- La valeur seuil définie à partir de laquelle les opérations de régularisation sont faites est fixée à CHF 20'000.-

### RE 06 Réévaluations (corrections de valeur)

- Le patrimoine financier est réévalué si une diminution durable de la valeur est prévisible.

### RE 08 Financements spéciaux et préfinancements

- Les préfinancements ne sont pas autorisés.
- Le solde réalisé par une tâche faisant l'objet d'un financement spécial est transféré au bilan par les comptes 35 ou 45.

### RE 09 Provisions et engagements conditionnels

- La valeur seuil définie à partir de laquelle les opérations de provisions sont faites est fixée à CHF 20'000.-

### RE 10 Compte des investissements

- L'activation des investissements se fait selon l'Option 1, c'est-à-dire une activation de l'investissement net au bilan.
- RE 12 Immobilisations et comptabilité des immobilisations
- La limite d'activation des investissements propres est fixée à CHF 20'000.- par objet ou par projet.
  - L'amortissement a lieu dès le début des travaux.
  - Le taux d'amortissement est appliqué sur la valeur comptable au bilan au 01.01 augmenté de l'investissement net de l'exercice en cours.
  - La méthode de l'amortissement dégressif est appliquée.
  - Les amortissements supplémentaires ne sont pas autorisés.
  - Les terrains morcelés des autres travaux de génie-civil, des bâtiments peuvent être enregistrés dans le compte spécifique des terrains du patrimoine administratif.
- RE 13 Vision consolidée
- Le tableau des participations doit au minimum figurer dans l'annexe aux comptes.
- RE 14 Tableau des flux de trésorerie
- Le tableau des flux de trésorerie simplifié est élaboré sur la base du tableau de financement actualisé du MCH1.
- RE 17 Objectifs et instruments de politique budgétaire
- Une réserve de politique budgétaire assimilable à une réserve conjoncturelle ou d'équilibrage peut être constituée. Les prélèvements ou attributions à cette réserve doivent être comptabilisés aux titres de charges ou revenus extraordinaires.
  - Le postfinancement de la réserve de politique budgétaire n'est pas autorisé.
- RE 18 Indicateurs financiers
- Les indicateurs de 1ère et 2ème priorités, recommandés par la conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances, sont présentés dans le message introductif. Les définitions et mode de calcul se trouvent dans le manuel "modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes" dans l'annexe C.
- RE 19 Procédure lors du passage au MCH2 (2022)
- Pour des raisons de comparabilité, les valeurs du bilan de l'année précédente sont présentées lors du passage au MCH2 au 01.01.2022 (au lieu du 31.12.2021), après les reclassifications et les retraitements dus au passage au MCH2.
  - Le patrimoine financier est inscrit à sa valeur comptable.
  - Les provisions et les comptes de régularisation ont été réévalués.
  - La réévaluation du patrimoine administratif n'est pas autorisée.
  - Les terrains parcellisés des autres travaux de génie-civil (compte bilan 1403) et des bâtiments (compte bilan 1404) sont enregistrés dans le compte spécifique des terrains du patrimoine administratif (compte bilan 1400).

### **3. Principes de la gestion financière**

---

La gestion financière se conforme aux exigences de la légalité, de l'équilibre budgétaire à terme, de l'emploi économe des fonds, de l'urgence, de la rentabilité, de la causalité, de l'indemnisation des avantages, de la non-affectation des impôts généraux, de la gestion axée sur les résultats, du paiement par l'utilisateur et de la transparence financière.

### **4. Principes de tenue des comptes**

---

La tenue des comptes est un enregistrement chronologique et systématique des transactions effectuées avec l'extérieur et des imputations internes. La tenue des comptes est régie par les principes de l'annualité, de la spécialité, et de l'exhaustivité.

### **5. Principes de présentation des comptes**

---

La présentation des comptes doit fournir une image de la situation financière qui corresponde à l'état effectif de la fortune, des finances et des revenus.

La présentation des comptes repose sur les principes de la comparabilité, du produit brut, de la comptabilité d'exercice, de la continuité, de l'importance, de la clarté, de la fiabilité, de la permanence des méthodes comptables et de l'échéance.

### **6. Principes d'évaluation du bilan**

---

#### **6.1. Actif**

##### **6.1.1. Patrimoine financier (PF)**

---

Le patrimoine financier est inscrit au bilan à sa valeur comptable. Il est amorti si des pertes ou des moins-values sont enregistrées. En cas d'acquisition d'immobilisation gratuitement, celle-ci doit être évaluée à sa valeur vénale.

Tous les nouveaux éléments du patrimoine financier sont évalués conformément aux principes d'évaluation ci-dessous.

##### Disponibilités et placements à court terme (compte bilan 100)

---

Les disponibilités et les placements à court terme comprennent les fonds en caisse, les avoirs postaux et bancaires, les soldes des cartes de débit et de crédit et les placements à court terme sur le marché monétaire (moins de 90 jours). Ils sont évalués à leur valeur d'acquisition, valeur nominale, ou, si inférieure, à leur valeur vénale.

##### Créances (compte bilan 101)

---

Les créances à court terme comprennent toutes les créances facturées envers des tiers et impayées.

Une provision générale pour créances douteuses est comptabilisée chaque année au 31 décembre.

En outre, des correctifs d'actifs spécifiques (ducroire) sont enregistrés pour les créances fiscales.

#### Placements financiers à court terme (compte bilan 102)

---

Les placements financiers à court terme sont des actifs monétaires (prêts à court terme, placements à intérêts, dépôts à terme, etc.), qui sont généralement détenus dans le but de faire coïncider les flux de liquidités pouvant générer un rendement. Les échéances varient de 90 jours à un an. Les placements financiers à court terme sont évalués à leur valeur d'acquisition, valeur nominale, ou, si inférieure, à leur valeur vénale.

#### Actifs de régularisation (compte bilan 104)

---

Les actifs de régularisation ont pour but de fournir les chiffres selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les charges, revenus, recettes et dépenses sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel l'engagement a eu lieu. Les comptes d'actifs de régularisation sont évalués à leur valeur nominale. La valeur seuil pour l'enregistrement d'un actif de régularisation est fixée à CHF 20'000.-

#### Marchandises, fournitures (compte bilan 106)

---

Les articles de commerce et les matières premières et auxiliaires, sont évalués au prix coûtant ou au prix du marché si celui-ci est inférieur.

#### Placements financiers à long terme (compte bilan 107)

---

Les placements financiers à long terme ont une durée supérieure à un an. Ils sont classés dans le patrimoine financier, étant donné qu'ils ne servent pas directement à l'exécution des tâches publiques. Les actions, parts sociales, placements à intérêts (obligations, prêts) et créances à long terme sont comptabilisés à leur juste valeur ou à leur valeur nominale. La distinction de la rubrique au bilan entre le long et le court terme n'est pas adaptée en cours de période du placement.

#### Immobilisations corporelles du patrimoine financier (compte bilan 108)

---

Les immobilisations corporelles détenues au patrimoine financier ne sont pas utilisées directement pour l'exécution des tâches publiques. Les immobilisations du patrimoine financier dans le bilan au coût d'acquisition ou de construction.

#### Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers (compte bilan 109)

---

Les créances résultant de financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers sont comptabilisées à l'actif du bilan et les opérations de comptabilisation ont un effet sur le compte de résultats.

### **6.1.2. Patrimoine administratif (PA)**

---

Les valeurs du patrimoine administratif comprennent les éléments qui servent à l'exécution des tâches publiques et qui découlent du compte des investissements. Le montant du seuil d'activation des investissements propres est fixé à CHF 20'000.- par objet ou par projet.

#### Immobilisations corporelles (compte bilan 1400)

---

Les immobilisations du patrimoine administratif sont inscrites au bilan au coût d'acquisition ou de production. Les immobilisations corporelles détenues au patrimoine administratif qui font l'objet d'une dépréciation du fait de leur utilisation sont amorties par catégorie à leur valeur résiduelle au 31.12.

*Liste des taux d'amortissements planifiés appliqués :*

Terrains : 0% (compte bilan 1400)

Routes et voies de communication : 7% (compte bilan 1401)  
Aménagement des cours d'eau : 7% (compte bilan 1402)  
Autres travaux de génie-civil : 7% (compte bilan 1403)  
Bâtiments : 8% (compte bilan 1404)  
Forêts : 0% (compte bilan 1405)  
Biens meubles : 35% (compte bilan 1406)  
Autres immobilisations corporelles : 50% (compte bilan 1409)

#### Immobilisations incorporelles (compte bilan 142)

---

Les immobilisations incorporelles comprennent les logiciels, les licences, les droits d'utilisation et les autres immobilisations incorporelles. Le taux d'amortissement planifié est de 50%.

#### Prêts (compte bilan 144)

---

Les prêts sont généralement comptabilisés à leur valeur nominale. Si une diminution durable de la valeur est prévisible, une réévaluation de la valeur doit être effectuée.

#### Participations, capital social (compte bilan 145)

---

Les participations et capital social sont des parts dans le capital d'autres sociétés, établissements et institutions détenues en vue d'un investissement permanent. Ils sont comptabilisés au maximum à leur valeur d'acquisition. Si une diminution durable de la valeur est prévisible, une réévaluation de la valeur doit être effectuée.

#### Subventions d'investissement (compte bilan 146)

---

Les subventions d'investissement sont des prestations en argent qui sont utilisées par le bénéficiaire de ces subventions pour acquérir des actifs durables à caractère d'investissement. Le taux d'amortissement planifié est de 10%.

## **6.2. Passif**

### **6.2.1. Capitaux de tiers**

---

#### Engagements courants (compte bilan 200)

---

Les engagements courants sont des dettes monétaires qui doivent généralement être remboursées dans les douze mois qui suivent la clôture. Ces engagements sont comptabilisés à leur valeur nominale.

#### Engagements financiers à court terme (compte bilan 201)

---

Les engagements financiers à court terme sont des dettes résultant d'opérations de financement d'une durée inférieure ou égale à un an. Ces engagements sont comptabilisés à la valeur nominale.

#### Passifs de régularisation (compte bilan 204)

---

Les passifs de régularisation ont pour but de fournir les chiffres selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les charges, revenus, recettes et dépenses sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel l'engagement a eu lieu. Les comptes de passifs de régularisation sont évalués à leur valeur nominale. La valeur seuil pour l'enregistrement d'un passif de régularisation est fixée à CHF 20'000.-.

#### Provisions à court terme (compte bilan 205)

---

Des provisions sont comptabilisées pour les engagements fondés sur un événement survenu dans le passé (avant la date de clôture des comptes), dont le montant et/ou l'échéance sont incertains, mais peuvent être estimés. Une provision est classée à court terme si la sortie de fonds est probable dans un délai d'un an à compter de la date de clôture. Les provisions sont réévaluées chaque année au 31 décembre. La valeur seuil pour l'enregistrement d'une provision à court terme est fixée à CHF 20'000.-.

#### Engagements financiers à long terme (compte bilan 206)

---

Les engagements financiers à long terme sont des passifs liés à des opérations de financement qui doivent généralement être remboursées plus de douze mois après la date de clôture du bilan. Ils sont comptabilisés à la valeur nominale. La distinction de la rubrique au bilan entre le long et le court terme n'est pas adaptée en cours de période de l'engagement.

#### Provisions à long terme (compte bilan 208)

---

Des provisions sont comptabilisées pour les engagements fondés sur un événement survenu dans le passé (avant la date de clôture des comptes), dont le montant et/ou l'échéance sont incertains, mais qui peuvent être estimés. Une provision est classée à long terme si la sortie de fonds est probable dans un délai de plus de douze mois à compter de la date de clôture. Les provisions font l'objet d'une réévaluation chaque année au 31 décembre. La valeur seuil pour l'enregistrement d'une provision à long terme est fixée à CHF 20'000.-.

#### Engagements envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers (compte bilan 209)

---

Un financement spécial est utilisé pour affecter des moyens en vue de l'exécution des tâches publiques. Un financement spécial est inscrit dans les capitaux de tiers si la base juridique ne peut être modifiée ou si la base légale repose sur le droit de rang supérieur. Ils figurent au passif du bilan et les opérations de comptabilisation ont un effet sur le compte de résultats.

## 6.2.2. Capital propre

---

#### Fonds et financements spéciaux enregistrés sous capital propre (compte bilan 290 et 291)

---

Un financement spécial est utilisé pour affecter des moyens en vue de l'exécution des tâches publiques. Un financement spécial est inscrit dans le capital propre si la base juridique peut être modifiée ou si la base légale repose sur le droit de rang supérieur, mais laisse une marge de manœuvre considérable à la collectivité publique. Ils figurent au passif du bilan et les opérations de comptabilisation ont un effet sur le compte de résultats. Les avances sur les financements spéciaux classés dans le capital propre sont inscrites en négatif dans les fonds propres. Ils sont remboursables dans un délai de 8 ans à compter de leur première inscription au bilan par de futurs excédents de revenus réalisés par la tâche concernée.

#### Réserves de politique budgétaire (compte bilan 294)

---

Les réserves de politique budgétaire sont des réserves qui peuvent être utilisées pour couvrir des déficits futurs du compte de résultats. Le postfinancement des réserves de politique budgétaire n'est pas autorisé.

#### Réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier (compte bilan 296)

Le résultat positif de la réévaluation doit être inscrit au bilan dans la réserve liée au retraitement du patrimoine financier. Cette réserve, inscrite dans le bilan dans les fonds propres, ne peut être dissoute qu'en cas de perte de valeur durable ou de vente du patrimoine financier. Le postfinancement de la réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier n'est pas autorisé.

#### Excédent ou découvert du bilan (compte bilan 299)

Le solde provient des excédents et des déficits cumulés du compte de résultats. En cas de découvert, le poste reste au passif mais avec un signe négatif. Il doit être amorti dans un délai maximum de 4 ans à partir de sa première inscription au bilan.

## 7. Notes aux états financiers

### 7.1. Etat du capital propre

en francs suisse	Solde au 01.01	Attributions	Prélèvements	Solde au 31.12
<b>29 Capital propre</b>	<b>11'665'836</b>	<b>587'841</b>	-	<b>12'253'677</b>
290 Engagements et avances sur financements spéciaux classés dans le capital propre				-
291 Fonds classés dans le capital propre	717'598			717'598
294 Réserves de politique budgétaire				-
296 Réserve liée au retraitement du patrimoine financier				-
299 Excédent/découvert du bilan	10'948'238	587'841		11'536'079

## 7.2. Tableau des provisions

### 205 Provisions à court terme

Compte	Dénomination	Solde au 01.01.	Création Augmentation	Dissolution Réduction	Solde au 31.12.
					-
					-
					-
					-
					-
					-
					-
					-

### 208 Provisions à long terme

Compte	Dénomination	Solde au 01.01.	Création Augmentation	Dissolution Réduction	Solde au 31.12.
2085.01	Indemnité FMM - surélévation barrage	160'000			160'000
					-
					-
					-
					-
					-
					-
					-

**Total provisions à court terme**

- - - -

**Total provisions à long terme**

160'000 - - 160'000

**Total des provisions**

**160'000 - - 160'000**

### 7.3. Tableau des immobilisations

Compte No	Intitulé	Solde au 01.01	Dépenses	Recettes	Solde au 31.12	Amortissements	Situation après amortissements	Amortissements minimum obligatoires	Contrôle
<b>Comptes ordinaires</b>									
1400	Terrains	665'223			665'223		665'223	0%	0.00%
1401	Routes / voies de communication	90'936	22'193	-3'471	116'600	8'200	108'400	7%	7.09%
	Aménagement des cours d'eau du								
1402	PA				-		-	7%	0.00%
1403	Autres travaux de génie-civil	10'439			10'439	739	9'700	7%	7.62%
1404	Bâtiments du PA	952'918	82'000		1'034'918	82'918	952'000	8%	8.01%
1405	Forêts PA	786'364			786'364		786'364	0%	0.00%
1406	Biens meubles du PA				-		-	35%	0.00%
1409	Autres immobilisations corporelles				-		-	50%	0.00%
1420	Logiciel du PA				-		-	50%	0.00%
	Licences, droits d'utilisation, droits								
1421	des marques PA				-		-	50%	0.00%
	Autres immobilisations								
1429	incorporelles				-		-	50%	0.00%
144X	Prêts				-		-	Selon risque	0.00%
145X	Participation capital social	660'620			660'620		660'620	Selon risque	0.00%
146X	Subventions d'investissement				-		-	10%	0.00%
<b>Total comptes ordinaires</b>		<b>3'166'500</b>	<b>104'193</b>	<b>-3'471</b>	<b>3'274'165</b>	<b>91'857</b>	<b>3'182'307</b>		

#### Actifs non librement disponibles à la vente

Divers biens propriété de la Bourgeoisie sont grevés d'un DDP jusqu'en 2110 en faveur de Téléverbier SA. En conséquence, ils ne sont pas librement disponibles à la vente.

## 7.4. Tableau des participations

en francs suisses	Nombre détenu	Part de la bourgeoisie en %	Valeur nominale totale	Rendement CHF	Valeur comptable au 01.01	Valeur comptable au 31.12
<b>Institut de droit public</b>						
Triage Combins Catogne		71	930'451			660'620
<b>Société anonyme</b>						
Téléverbier SA	15'825	1	18'900'000		220'225	220'225
Alpes-Pellets SA	80	20	200'000	0	0	0

## 7.5. Tableau des garanties, cautionnement et hors bilan

La Bourgeoisie de Val de Bagnes n'a pas émis de garantie ni de cautionnement au 31 décembre 2023.

## 7.6. Autres informations

Conformément à la convention signée avec la Commune, l'exploitation de la cabane FXB Panossière lui a été cédée. Les frais d'entretien et de renouvellement sont assumés par la Commune au 31 décembre 2023, ils se montent à CHF 893'011.87.

Les loyers annuels sont compensés par la prise en charge de toutes les dépenses susmentionnées. Le montant annuel du loyer, fixé à 12% du chiffre d'affaires, s'est monté à CHF 51'733 en 2023 (2022 : CHF 44'922).

De ce fait, l'investissement net de la Commune au 31 décembre 2023 s'élève à CHF 278'201.71.





BOURGEOISIE DE  
**VAL DE BAGNES**

## *Indicateurs financiers*

2022

2023

Moyenne

## 1. Taux d'endettement net (I1)

Dette nette I		CHF	-9'087'176.48	-9'251'141.01	-9'169'158.75
Revenus fiscaux	40	CHF	-	-	-

## Valeurs indicatives

< 100%	bon
100% - 150%	suffisant
> 150%	mauvais

## 2. Degré d'autofinancement (I2)

Autofinancement		CHF	678'618.79	271'628.88	475'123.84
investissements nets		CHF	1'074'469.20	107'664.35	591'066.78
			63.16%	252.29%	80.38%

## Valeurs indicatives

> 100%	haute conjoncture
80 -100%	cas normal
50 – 80%	récession

	2022	2023	Moyenne
--	------	------	---------

### 3. Part des charges d'intérêts (I3)

Charges d'intérêts nets	CHF	171.62	568.18	369.90
Revenus courants	CHF	1'166'999.68	1'052'279.20	1'109'639.44
		0.01%	0.05%	0.03%

#### Valeurs indicatives

0% – 4%	bon
4% – 9%	suffisant
> 9%	mauvais

### 4. Dette brute par rapport aux revenus (I4)

Dette brute	CHF	117'010.00	117'010.00	117'010.00
Revenus courants	CHF	1'166'999.68	1'052'279.20	1'109'639.44
		10.03%	11.12%	10.54%

#### Valeurs indicatives

< 50%	très bon
50% – 100%	bon
100% – 150%	moyen
150% – 200%	mauvais
> 200%	critique

2022

2023

Moyenne

## 5. Proportion des investissements (I5)

	CHF			
Investissements bruts	CHF	1'525'257.35	104'193.05	814'725.20
Dépenses totales	CHF	2'013'638.24	707'343.37	1'360'490.81
		75.75%	14.73%	59.88%

## Valeurs indicatives

< 10%	eff. d'inv. faible
10% – 20%	eff. d'inv. moyen
20% – 30%	eff. d'inv. élevé
> 30%	eff. d'inv. très élevé

## 6. Part du service de la dette (I6)

	CHF			
Service de la dette	CHF	90'949.49	92'425.66	91'687.58
Revenus courants	CHF	1'166'999.68	1'052'279.20	1'109'639.44
		7.79%	8.78%	8.26%

## Valeurs indicatives

< 5%	charge faible
5% – 15%	charge acceptable
> 15%	charge forte

	2022	2023	Moyenne
--	------	------	---------

### 7. Dette nette 1 par habitant (I7)

Dette nette I	CHF	-9'087'176.48	-9'251'141.01	-9'169'158.75
Population résidante permanente		10'609	10'693	10'651
		-857	-865	-861

#### Valeurs indicatives

< 0 CHF	patrimoine net
0 – 1'000 CHF	endettement faible
1'001 – 2'500 CHF	endettement moyen
2'501 – 5'000 CHF	endettement important
> 5'000 CHF	endettement très important

### 8. Taux d'autofinancement (I8)

Autofinancement	CHF	678'618.79	271'628.88	475'123.84
Revenus courants	CHF	1'166'999.68	1'052'279.20	1'109'639.44
		58.15%	25.81%	42.82%

#### Valeurs indicatives

> 20%	bon
10% – 20%	moyen
< 10%	mauvais



BOURGEOISIE DE  
**VAL DE BAGNES**

*Rapport de l'organe  
de révision*



## Rapport de la Commission Bourgeoisiale concernant les comptes 2023

Chères Bourgeoises, Chers Bourgeois,

Mesdames et Messieurs les membres des Autorités Communales

En séance du 14 mai 2024, la Commission Bourgeoisiale a pris connaissance, examiné et analysé le les comptes 2023 de la Bourgeoisie Val de Bagnes.

Les comptes n'amènent pas de remarque particulière de la part de la commission bourgeoisiale. L'élément principal à mentionner concerne les travaux de transformation de la maison de commune qui ont débuté. Près de CHF 1 million ont été investis pour l'exercice 2023. L'administration communale devrait réintégrer ses bureaux à l'été 2025. Pour rappel, un crédit de CHF 5.5 millions a été négocié avec la commune Val de Bagnes pour le financement de la maison de commune dans le cadre de la modification de la convention avec la commune garantissant pour les 50 prochaines années un revenu net constant pour la bourgeoisie.

La commission bourgeoisiale apprécie la nouvelle présentation des comptes qui permet de mieux apprécier la situation financière de notre bourgeoisie.

Si la situation de notre bourgeoisie est très saine, la commission bourgeoisiale reste attentive à maintenir une situation de liquidité saine et ainsi de garder intact sa capacité d'investissement dans des projets valorisant notre patrimoine au profit des bourgeois, des citoyens de notre commune ainsi que de nos hôtes.

La commission bourgeoisiale remercie le conseil communal, son administration ainsi que le Responsable des finances de notre commune pour la très bonne collaboration et recommande à l'Assemblée bourgeoisiale d'accepter les comptes de fonctionnement et d'investissement 2023 tels que présentés.

Emmanuel Troillet

Pour la Commission Bourgeoisiale

À l'Assemblée bourgeoisiale de la

## **Bourgeoisie de Val de Bagnes**

Val de Bagnes

# **Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels 2023**

(période du 1.1. au 31.12.2023)

Sion, le 21 mai 2024  
11455/17'076'032/2151'1006/E  
BFO/LRO/bfi

## Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels 2023

À l'Assemblée bourgeoisiale de la

**Bourgeoisie de Val de Bagnes**

### *Opinion d'audit*

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Bourgeoisie de Val de Bagnes, comprenant le bilan au 31 décembre 2023, le compte de résultats, le compte des investissements, le tableau de flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes aux prescriptions légales (LCo et OGFCo) et aux règlements y relatifs.

### *Fondement de notre opinion d'audit*

Nous avons effectué notre audit des comptes annuels conformément aux prescriptions de la LCo et de l'OGFCo et à la recommandation d'audit suisse 60 *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux* (RA 60). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions sont plus amplement décrites dans la section intitulée «Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants de la Bourgeoisie de Val de Bagnes, conformément aux dispositions légales cantonales et communales et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour nous permettre de fonder notre opinion.

### *Responsabilités du Conseil bourgeoisial relatives aux comptes annuels*

Le Conseil bourgeoisial est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux prescriptions des art. 74 et ss de la LCo ainsi que de l'OGFCo. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

### *Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels*

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux dispositions légales cantonales et communales et à la recommandation d'audit suisse 60 *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux* permettra toujours de détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs de ces comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et à la RA 60, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.

- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la bourgeoisie.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.

Nous communiquons au Conseil bourgeoisial notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

### **Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires**

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales et réglementaires de qualification et d'indépendance conformément aux prescriptions de l'art. 83 de la LCo, des art. 89 et 90 de l'OGFCo et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Dans le cadre de notre audit, nous relevons en outre que

- l'évaluation des participations et des autres éléments du patrimoine financier est appropriée ;
- le niveau des amortissements comptables est conforme aux dispositions de l'OGFCo;
- l'endettement net de la Bourgeoisie est nul ;
- selon notre appréciation, la Bourgeoisie est en mesure de faire face à ses engagements ;
- l'entretien final avec le Conseil bourgeoisial a eu lieu.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Sion, le 21 mai 2024

BDO SA

Bastien Forré  
Expert-réviser agréé  
Réviser responsable

Loïc Rossé  
Expert-réviser agréé

Annexe

Comptes annuels

**Bilan au 31 décembre 2023**

<b>Actifs</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>	<b>Passifs</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
<b>PATRIMOINE FINANCIER</b>	<b>11'033'161.15</b>	<b>10'622'032.56</b>	<b>CAPITAUX DE TIERS</b>	<b>1'782'020.14</b>	<b>1'534'856.08</b>
<b>100. Disponibilités et placements à courts ter</b>	<b>223'249.69</b>	<b>220'720.74</b>	<b>204. Passifs de régularisation</b>	<b>1'505'010.14</b>	<b>1'257'846.08</b>
1002 Banques	223'249.69	220'720.74	2041 Passifs transitoires - charges de biens	49'700.00	59'500.00
<b>101. Créances</b>	<b>0.00</b>	<b>131'700.00</b>	2045 Passifs transitoires - autres revenus	90'000.00	105'000.00
1013 Acomptes à des tiers	0.00	131'700.00	2046 Passifs transitoires - investissement	1'037'366.25	1'133'105.10
<b>102. Placements financiers à court terme</b>	<b>448'186.35</b>	<b>726'510.78</b>	1011 Comptes courants avec des tiers	327'943.89	-39'759.02
1022 Placements financiers à court terme	448'186.35	726'510.78	<b>206. Engagements financiers à long terme</b>	<b>117'010.00</b>	<b>117'010.00</b>
<b>104. Actifs de régularisation</b>	<b>1'000.00</b>	<b>30'000.00</b>	2069 Autres engagements financiers	117'010.00	117'010.00
1041 Actifs transitoires - fonctionnement	1'000.00	0.00	<b>208. Provisions à long terme</b>	<b>160'000.00</b>	<b>160'000.00</b>
1046 Actifs transitoires -investissement	0.00	30'000.00	2085 Provisions à long terme	160'000.00	160'000.00
<b>107. Placements financiers</b>	<b>220'225.00</b>	<b>220'225.00</b>	<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>12'433'448.21</b>	<b>12'253'676.81</b>
1070 Actions et parts sociales	220'225.00	220'225.00	<b>291.Fonds enregistrés sous capital propre</b>	<b>540'097.87</b>	<b>717'597.87</b>
<b>108. Immobilisations corporelles PF</b>	<b>10'140'500.11</b>	<b>9'292'876.04</b>	2910 Fonds enregistrés sous capital propre	540'097.87	717'597.87
1084 Immeubles	10'093'400.11	9'244'276.04	<b>299. Excédent/découvert au bilan</b>	<b>11'893'350.34</b>	<b>11'536'078.94</b>
1089 Autres immobilisations corporelles	47'100.00	48'600.00	2999 Résultats cumulés des années précédentes	11'536'078.94	10'948'238.02
<b>PATRIMOINE ADMINISTRATIF</b>	<b>3'182'307.20</b>	<b>3'166'500.33</b>	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>357'271.40</b>	<b>587'840.92</b>
<b>140. Immobilisations corporelles PA</b>	<b>2'521'687.20</b>	<b>2'505'880.33</b>	<b>Total passifs</b>	<b>14'215'468.35</b>	<b>13'788'532.89</b>
1400 Terrains non bâtis	665'223.35	665'223.35			
1401 Ouvrages de génie civil	108'400.00	90'936.13			
1403 Autres travaux de génie civil	9'700.00	10'439.00			
1404 Immeubles et autres ouvrages	952'000.00	952'918.00			
1405 Forêts	786'363.85	786'363.85			
1406 Mobilier, machines, véhicules	0.00	0.00			
<b>142. Immobilisations incorporelles</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>			
1429 Autres immobilisation incorporelles	0.00	0.00			
<b>145. Participations, capital social</b>	<b>660'620.00</b>	<b>660'620.00</b>			
1452 Participation aux communes	660'620.00	660'620.00			
<b>Total actifs</b>	<b>14'215'468.35</b>	<b>13'788'532.89</b>			

Compte de résultats selon les tâches	Compte 2022		Budget 2023		Compte 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 Administration générale	123'375.85	-	125'000.00	-	105'119.23	-
1 Ordre et sécurité publics, défense	-	-	-	-	-	-
2 Formation	-	-	-	-	-	-
3 Culture, sports et loisirs, église	-	-	-	-	-	-
4 Santé	-	-	-	-	-	-
5 Prévoyance sociale	-	-	-	-	-	-
6 Trafic et télécommunications	-	-	-	-	-	-
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	-	-	-	-	-	-
8 Economie publique	216'355.21	553'210.48	172'500.00	368'900.00	358'033.73	588'445.54
9 Finances et impôts	239'427.70	613'789.20	273'800.00	444'500.00	231'854.84	463'833.66
<b>Total des charges et des revenus</b>	<b>579'158.76</b>	<b>1'166'999.68</b>	<b>571'300.00</b>	<b>813'400.00</b>	<b>695'007.80</b>	<b>1'052'279.20</b>
<b>Excédent de charges</b>		-		-		-
<b>Excédent de revenus</b>	<b>587'840.92</b>		<b>242'100.00</b>		<b>357'271.40</b>	

Compte de résultats selon les natures	Compte 2022		Budget 2023		Compte 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
30 Charges de personnel	12'908.75		13'500.00		11'513.53	
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	319'388.52		302'500.00		440'251.05	
33 Amortissements du patrimoine administratif	90'777.87		67'000.00		91'857.48	
34 Charges financières	132'083.62		155'300.00		128'085.74	
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	-		-		-	
36 Charges de transferts	24'000.00		33'000.00		23'300.00	
37 Subventions redistribuées	-		-		-	
38 Charges extraordinaires	-		-		-	
39 Imputations internes	-		-		-	
40 Revenus fiscaux		-		-		-
41 Patentes et concessions		-		-		-
42 Taxes		495'235.48		312'000.00		355'890.64
43 Revenus divers		-		-		-
44 Revenus financiers		671'764.20		501'400.00		518'888.56
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		-		-		177'500.00
46 Revenus de transferts		-		-		-
47 Subventions à redistribuer		-		-		-
48 Revenus extraordinaires		-		-		-
49 Imputations internes		-		-		-
<b>Total des charges et des revenus</b>	<b>579'158.76</b>	<b>1'166'999.68</b>	<b>571'300.00</b>	<b>813'400.00</b>	<b>695'007.80</b>	<b>1'052'279.20</b>
<b>Excédent de charges</b>		-		-		-
<b>Excédent de revenus</b>	<b>587'840.92</b>		<b>242'100.00</b>		<b>357'271.40</b>	

Compte des investissements selon les tâches	Compte 2022		Budget 2023		Compte 2023	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0 Administration générale	660'620.00	-	-	-	-	-
1 Ordre et sécurité publics, défense	-	-	-	-	-	-
2 Formation	-	-	-	-	-	-
3 Culture, sports et loisirs, église	-	-	-	-	-	-
4 Santé	-	-	-	-	-	-
5 Prévoyance sociale	-	-	-	-	-	-
6 Trafic et télécommunications	-	-	-	-	-	-
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	-	-	-	-	-	-
8 Economie publique	443'849.20	30'000.00	102'000.00	-	104'193.05	-3'471.30
9 Finances et impôts	420'788.15	420'788.15	2'155'000.00	2'155'000.00	-	-
<b>Total des dépenses et des recettes</b>	<b>1'525'257.35</b>	<b>450'788.15</b>	<b>2'257'000.00</b>	<b>2'155'000.00</b>	<b>104'193.05</b>	<b>-3'471.30</b>
<b>Excédent de dépenses</b>		<b>1'074'469.20</b>		<b>102'000.00</b>		<b>107'664.35</b>
<b>Excédent de recettes</b>		<b>-</b>		<b>-</b>		<b>-</b>

Compte des investissements selon les natures	Compte 2022		Budget 2023		Compte 2023	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
50 Immobilisations corporelles	864'637.35		2'257'000.00		104'193.05	
51 Investissements pour le compte de tiers	-		-		-	
52 Immobilisations incorporelles	-		-		-	
54 Prêts	-		-		-	
55 Participations et capital social	660'620.00		-		-	
56 Propres subventions d'investissement	-		-		-	
57 Subventions d'investissement redistribuées	-		-		-	
60 Transferts au patrimoine financier		420'788.15		2'155'000.00		-
61 Remboursements		-		-		-
62 Transferts d'immobilisations incorporelles		-		-		-
63 Subventions d'investissement acquises		30'000.00		-		-3'471.30
64 Remboursement de prêts		-		-		-
65 Transferts de participations		-		-		-
66 Remboursement de subventions d'investissement propres		-		-		-
67 Subventions d'investissement à redistribuer		-		-		-
<b>Total des dépenses et des recettes</b>	<b>1'525'257.35</b>	<b>450'788.15</b>	<b>2'257'000.00</b>	<b>2'155'000.00</b>	<b>104'193.05</b>	<b>-3'471.30</b>
<b>Excédent de dépenses</b>		<b>1'074'469.20</b>		<b>102'000.00</b>		<b>107'664.35</b>
<b>Excédent de recettes</b>	<b>-</b>		<b>-</b>		<b>-</b>	



# Principes pour la présentation et la tenue du compte de la Bourgeoisie de Val de Bagnes et notes aux états financiers

---

## 1. Base légale

---

L'établissement du compte de la Bourgeoisie de Val de Bagnes se fonde sur la loi sur les communes (LCo) du 5 février 2004 ainsi que de l'ordonnance sur la gestion financière des communes (OGFCo).

## 2. Principes MCH2 appliqués et divergences

---

Les comptes sont établis conformément au modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) publié le 25 janvier 2008 par la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances et aux recommandations du Conseil suisse de présentation des comptes publics (SRS-CSPCP). Ces recommandations constituent des normes minimales que toutes les collectivités publiques sont tenues de respecter. En fonction de la recommandation, le MCH2 permet des options différentes quant à la méthode de comptabilisation et de présentation.

La bourgeoisie de Val de Bagnes se positionne de la manière suivante face à certaines recommandations (RE) avec des choix et des divergences spécifiées ci-après :

### RE 02 Principes comptables

- Les explications sur les principaux comptes du compte de résultats et du compte des investissements figurent dans le message introductif de la brochure des comptes.

### RE 05 Actifs et passifs de régularisation

- La valeur seuil définie à partir de laquelle les opérations de régularisation sont faites est fixée à CHF 20'000.-

### RE 06 Réévaluations (corrections de valeur)

- Le patrimoine financier est réévalué si une diminution durable de la valeur est prévisible.

### RE 08 Financements spéciaux et préfinancements

- Les préfinancements ne sont pas autorisés.
- Le solde réalisé par une tâche faisant l'objet d'un financement spécial est transféré au bilan par les comptes 35 ou 45.

### RE 09 Provisions et engagements conditionnels

- La valeur seuil définie à partir de laquelle les opérations de provisions sont faites est fixée à CHF 20'000.-

### RE 10 Compte des investissements

- L'activation des investissements se fait selon l'Option 1, c'est-à-dire une activation de l'investissement net au bilan.

#### RE 12 Immobilisations et comptabilité des immobilisations

- La limite d'activation des investissements propres est fixée à CHF 20'000.- par objet ou par projet.
- L'amortissement a lieu dès le début des travaux.
- Le taux d'amortissement est appliqué sur la valeur comptable au bilan au 01.01 augmenté de l'investissement net de l'exercice en cours.
- La méthode de l'amortissement dégressif est appliquée.
- Les amortissements supplémentaires ne sont pas autorisés.
- Les terrains morcelés des autres travaux de génie-civil, des bâtiments peuvent être enregistrés dans le compte spécifique des terrains du patrimoine administratif.

#### RE 13 Vision consolidée

- Le tableau des participations doit au minimum figurer dans l'annexe aux comptes.

#### RE 14 Tableau des flux de trésorerie

- Le tableau des flux de trésorerie simplifié est élaboré sur la base du tableau de financement actualisé du MCH1.

#### RE 17 Objectifs et instruments de politique budgétaire

- Une réserve de politique budgétaire assimilable à une réserve conjoncturelle ou d'équilibrage peut être constituée. Les prélèvements ou attributions à cette réserve doivent être comptabilisés aux titres de charges ou revenus extraordinaires.
- Le postfinancement de la réserve de politique budgétaire n'est pas autorisé.

#### RE 18 Indicateurs financiers

- Les indicateurs de 1ère et 2ème priorités, recommandés par la conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances, sont présentés dans le message introductif. Les définitions et mode de calcul se trouvent dans le manuel "modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes" dans l'annexe C.

### **3. Principes de la gestion financière**

---

La gestion financière se conforme aux exigences de la légalité, de l'équilibre budgétaire à terme, de l'emploi économe des fonds, de l'urgence, de la rentabilité, de la causalité, de l'indemnisation des avantages, de la non-affectation des impôts généraux, de la gestion axée sur les résultats, du paiement par l'utilisateur et de la transparence financière.

### **4. Principes de tenue des comptes**

---

La tenue des comptes est un enregistrement chronologique et systématique des transactions effectuées avec l'extérieur et des imputations internes. La tenue des comptes est régie par les principes de l'annualité, de la spécialité, et de l'exhaustivité.

## 5. Principes de présentation des comptes

---

La présentation des comptes doit fournir une image de la situation financière qui corresponde à l'état effectif de la fortune, des finances et des revenus.

La présentation des comptes repose sur les principes de la comparabilité, du produit brut, de la comptabilité d'exercice, de la continuité, de l'importance, de la clarté, de la fiabilité, de la permanence des méthodes comptables et de l'échéance.

## 6. Principes d'évaluation du bilan

---

### 6.1. Actif

#### 6.1.1. Patrimoine financier (PF)

---

Le patrimoine financier est inscrit au bilan à sa valeur comptable. Il est amorti si des pertes ou des moins-values sont enregistrées. En cas d'acquisition d'immobilisation gratuitement, celle-ci doit être évaluée à sa valeur vénale.

Tous les nouveaux éléments du patrimoine financier sont évalués conformément aux principes d'évaluation ci-dessous.

##### Disponibilités et placements à court terme (compte bilan 100)

---

Les disponibilités et les placements à court terme comprennent les fonds en caisse, les avoirs postaux et bancaires, les soldes des cartes de débit et de crédit et les placements à court terme sur le marché monétaire (moins de 90 jours). Ils sont évalués à leur valeur d'acquisition, valeur nominale, ou, si inférieure, à leur valeur vénale.

##### Créances (compte bilan 101)

---

Les créances à court terme comprennent toutes les créances facturées envers des tiers et impayées.

Une provision générale pour créances douteuses est comptabilisée chaque année au 31 décembre.

En outre, des correctifs d'actifs spécifiques (ducroire) sont enregistrés pour les créances fiscales.

##### Placements financiers à court terme (compte bilan 102)

---

Les placements financiers à court terme sont des actifs monétaires (prêts à court terme, placements à intérêts, dépôts à terme, etc.), qui sont généralement détenus dans le but de faire coïncider les flux de liquidités pouvant générer un rendement. Les échéances varient de 90 jours à un an. Les placements financiers à court terme sont évalués à leur valeur d'acquisition, valeur nominale, ou, si inférieure, à leur valeur vénale.

##### Actifs de régularisation (compte bilan 104)

---

Les actifs de régularisation ont pour but de fournir les chiffres selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les charges, revenus, recettes et dépenses sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel l'engagement a eu lieu. Les comptes d'actifs de régularisation sont évalués à leur valeur nominale. La valeur seuil pour l'enregistrement d'un actif de régularisation est fixée à CHF 20'000.-

#### Marchandises, fournitures (compte bilan 106)

---

Les articles de commerce et les matières premières et auxiliaires, sont évalués au prix coûtant ou au prix du marché si celui-ci est inférieur.

#### Placements financiers à long terme (compte bilan 107)

---

Les placements financiers à long terme ont une durée supérieure à un an. Ils sont classés dans le patrimoine financier, étant donné qu'ils ne servent pas directement à l'exécution des tâches publiques. Les actions, parts sociales, placements à intérêts (obligations, prêts) et créances à long terme sont comptabilisés à leur juste valeur ou à leur valeur nominale. La distinction de la rubrique au bilan entre le long et le court terme n'est pas adaptée en cours de période du placement.

#### Immobilisations corporelles du patrimoine financier (compte bilan 108)

---

Les immobilisations corporelles détenues au patrimoine financier ne sont pas utilisées directement pour l'exécution des tâches publiques. Les immobilisations du patrimoine financier dans le bilan au coût d'acquisition ou de construction.

#### Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers (compte bilan 109)

---

Les créances résultant de financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers sont comptabilisées à l'actif du bilan et les opérations de comptabilisation ont un effet sur le compte de résultats.

### **6.1.2. Patrimoine administratif (PA)**

---

Les valeurs du patrimoine administratif comprennent les éléments qui servent à l'exécution des tâches publiques et qui découlent du compte des investissements. Le montant du seuil d'activation des investissements propres est fixé à CHF 20'000.- par objet ou par projet.

#### Immobilisations corporelles (compte bilan 1400)

---

Les immobilisations du patrimoine administratif sont inscrites au bilan au coût d'acquisition ou de production. Les immobilisations corporelles détenues au patrimoine administratif qui font l'objet d'une dépréciation du fait de leur utilisation sont amorties par catégorie à leur valeur résiduelle au 31.12.

*Liste des taux d'amortissements planifiés appliqués :*

Terrains : 0% (compte bilan 1400)

Routes et voies de communication : 7% (compte bilan 1401)

Aménagement des cours d'eau : 7% (compte bilan 1402)

Autres travaux de génie-civil : 7% (compte bilan 1403)

Bâtiments : 8% (compte bilan 1404)

Forêts : 0% (compte bilan 1405)

Biens meubles : 35% (compte bilan 1406)

Autres immobilisations corporelles : 50% (compte bilan 1409)

#### Immobilisations incorporelles (compte bilan 142)

---

Les immobilisations incorporelles comprennent les logiciels, les licences, les droits d'utilisation et les autres immobilisations incorporelles. Le taux d'amortissement planifié est de 50%.

#### Prêts (compte bilan 144)

---

Les prêts sont généralement comptabilisés à leur valeur nominale. Si une diminution durable de la valeur est prévisible, une réévaluation de la valeur doit être effectuée.

#### Participations, capital social (compte bilan 145)

---

Les participations et capital social sont des parts dans le capital d'autres sociétés, établissements et institutions détenues en vue d'un investissement permanent. Ils sont comptabilisés au maximum à leur valeur d'acquisition. Si une diminution durable de la valeur est prévisible, une réévaluation de la valeur doit être effectuée.

#### Subventions d'investissement (compte bilan 146)

---

Les subventions d'investissement sont des prestations en argent qui sont utilisées par le bénéficiaire de ces subventions pour acquérir des actifs durables à caractère d'investissement. Le taux d'amortissement planifié est de 10%.

## 6.2. Passif

### 6.2.1. Capitaux de tiers

---

#### Engagements courants (compte bilan 200)

---

Les engagements courants sont des dettes monétaires qui doivent généralement être remboursées dans les douze mois qui suivent la clôture. Ces engagements sont comptabilisés à leur valeur nominale.

#### Engagements financiers à court terme (compte bilan 201)

---

Les engagements financiers à court terme sont des dettes résultant d'opérations de financement d'une durée inférieure ou égale à un an. Ces engagements sont comptabilisés à la valeur nominale.

#### Passifs de régularisation (compte bilan 204)

---

Les passifs de régularisation ont pour but de fournir les chiffres selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les charges, revenus, recettes et dépenses sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel l'engagement a eu lieu. Les comptes de passifs de régularisation sont évalués à leur valeur nominale. La valeur seuil pour l'enregistrement d'un passif de régularisation est fixée à CHF 20'000.-.

#### Provisions à court terme (compte bilan 205)

---

Des provisions sont comptabilisées pour les engagements fondés sur un événement survenu dans le passé (avant la date de clôture des comptes), dont le montant et/ou l'échéance sont incertains, mais peuvent être estimés. Une provision est classée à court terme si la sortie de fonds est probable dans un délai d'un an à compter de la date de clôture. Les provisions sont réévaluées chaque année au 31 décembre. La valeur seuil pour l'enregistrement d'une provision à court terme est fixée à CHF 20'000.-.

#### Engagements financiers à long terme (compte bilan 206)

---

Les engagements financiers à long terme sont des passifs liés à des opérations de financement qui doivent généralement être remboursées plus de douze mois après la date de clôture du bilan. Ils sont comptabilisés à la valeur nominale. La distinction de la rubrique au bilan entre le long et le court terme n'est pas adaptée en cours de période de l'engagement.

#### Provisions à long terme (compte bilan 208)

---

Des provisions sont comptabilisées pour les engagements fondés sur un événement survenu dans le passé (avant la date de clôture des comptes), dont le montant et/ou l'échéance sont incertains, mais qui peuvent être estimés. Une provision est classée à long terme si la sortie de fonds est probable dans un délai de plus de douze mois à compter de la date de clôture. Les provisions font l'objet d'une réévaluation chaque année au 31 décembre. La valeur seuil pour l'enregistrement d'une provision à long terme est fixée à CHF 20'000.-.

#### Engagements envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers (compte bilan 209)

---

Un financement spécial est utilisé pour affecter des moyens en vue de l'exécution des tâches publiques. Un financement spécial est inscrit dans les capitaux de tiers si la base juridique ne peut être modifiée ou si la base légale repose sur le droit de rang supérieur. Ils figurent au passif du bilan et les opérations de comptabilisation ont un effet sur le compte de résultats.

### 6.2.2. Capital propre

---

#### Fonds et financements spéciaux enregistrés sous capital propre (compte bilan 290 et 291)

---

Un financement spécial est utilisé pour affecter des moyens en vue de l'exécution des tâches publiques. Un financement spécial est inscrit dans le capital propre si la base juridique peut être modifiée ou si la base légale repose sur le droit de rang supérieur, mais laisse une marge de manœuvre considérable à la collectivité publique. Ils figurent au passif du bilan et les opérations de comptabilisation ont un effet sur le compte de résultats. Les avances sur les financements spéciaux classés dans le capital propre sont inscrites en négatif dans les fonds propres. Ils sont remboursables dans un délai de 8 ans à compter de leur première inscription au bilan par de futurs excédents de revenus réalisés par la tâche concernée.

#### Réserves de politique budgétaire (compte bilan 294)

---

Les réserves de politique budgétaire sont des réserves qui peuvent être utilisées pour couvrir des déficits futurs du compte de résultats. Le postfinancement des réserves de politique budgétaire n'est pas autorisé.

#### Réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier (compte bilan 296)

---

Le résultat positif de la réévaluation doit être inscrit au bilan dans la réserve liée au retraitement du patrimoine financier. Cette réserve, inscrite dans le bilan dans les fonds propres, ne peut être dissoute qu'en cas de perte de valeur durable ou de vente du patrimoine financier. Le postfinancement de la réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier n'est pas autorisé.

#### Excédent ou découvert du bilan (compte bilan 299)

---

Le solde provient des excédents et des déficits cumulés du compte de résultats. En cas de découvert, le poste reste au passif mais avec un signe négatif. Il doit être amorti dans un délai maximum de 4 ans à partir de sa première inscription au bilan.

## 7. Notes aux états financiers

---

### 7.1. Etat du capital propre

en francs suisse	Solde au 01.01	Attributions	Prélèvements	Solde au 31.12
<b>29 Capital propre</b>	<b>12'253'677</b>	<b>357'271</b>	<b>177'500</b>	<b>12'433'448</b>
290 Engagements et avances sur financements spéciaux classés dans le capital propre				-
291 Fonds classés dans le capital propre	717'598		177'500	540'098
294 Réserves de politique budgétaire				-
296 Réserve liée au retraitement du patrimoine financier				-
299 Excédent/découvert du bilan	11'536'079	357'271		11'893'350

## 7.2. Tableau des provisions

205 Provisions à court terme					
Compte	Dénomination	Solde au 01.01.	Création Augmentation	Dissolution Réduction	Solde au 31.12.
					-
					-
					-
					-
					-
					-
					-
					-
					-

208 Provisions à long terme					
Compte	Dénomination	Solde au 01.01.	Création Augmentation	Dissolution Réduction	Solde au 31.12.
2085.01	Indemnité FMM - surélévation barrage	160'000			160'000
					-
					-
					-
					-
					-
					-
					-
					-

<b>Total provisions à court terme</b>	-	-	-	-
<b>Total provisions à long terme</b>	160'000	-	-	160'000
<b>Total des provisions</b>	<b>160'000</b>	-	-	<b>160'000</b>

### 7.3. Tableau des immobilisations

Compte No	Intitulé	Solde au 01.01	Dépenses	Recettes	Solde au 31.12	Amortissements	Situation après amortissements	Amortissements minimum obligatoires	Contrôle
<b>Comptes ordinaires</b>									
1400	Terrains	665'223			665'223		665'223	0%	0.00%
1401	Routes / voies de communication	90'936	22'193	-3'471	116'600	8'200	108'400	7%	7.09%
1402	Aménagement des cours d'eau du PA				-		-	7%	0.00%
1403	Autres travaux de génie-civil	10'439			10'439	739	9'700	7%	7.62%
1404	Bâtiments du PA	952'918	82'000		1'034'918	82'918	952'000	8%	8.01%
1405	Forêts PA	786'364			786'364		786'364	0%	0.00%
1406	Biens meubles du PA				-		-	35%	0.00%
1409	Autres immobilisations corporelles				-		-	50%	0.00%
1420	Logiciel du PA				-		-	50%	0.00%
1421	Licences, droits d'utilisation, droits des marques PA				-		-	50%	0.00%
1429	Autres immobilisations incorporelles				-		-	50%	0.00%
144X	Prêts				-		-	Selon risque	0.00%
145X	Participation capital social	660'620			660'620		660'620	Selon risque	0.00%
146X	Subventions d'investissement				-		-	10%	0.00%
<b>Total comptes ordinaires</b>		<b>3'166'500</b>	<b>104'193</b>	<b>-3'471</b>	<b>3'274'165</b>	<b>91'857</b>	<b>3'182'307</b>		

#### Actifs non librement disponibles à la vente

Divers biens propriété de la Bourgeoisie sont grevés d'un DDP jusqu'en 2110 en faveur de Téléverbier SA. En conséquence, ils ne sont pas librement disponibles à la vente.

## 7.4. Tableau des participations

en francs suisses	Nombre détenu	Part de la bourgeoisie en %	Valeur nominale totale	Rendement CHF	Valeur comptable au 01.01	Valeur comptable au 31.12
<b>Institut de droit public</b>						
Triage Combins Catogne		71	930'451			660'620
<b>Société anonyme</b>						
Téléverbier SA	15'825	1	18'900'000		220'225	220'225
Alpes-Pellets SA	80	20	200'000	0	0	0

## 7.5. Tableau des garanties, cautionnement et hors bilan

La Bourgeoisie de Val de Bagnes n'a pas émis de garantie ni de cautionnement au 31 décembre 2023.

## 7.6. Autres informations

Conformément à la convention signée avec la Commune, l'exploitation de la cabane FXB Panossière lui a été cédée. Les frais d'entretien et de renouvellement sont assumés par la Commune au 31 décembre 2023, ils se montent à CHF 893'011.87.

Les loyers annuels sont compensés par la prise en charge de toutes les dépenses susmentionnées. Le montant annuel du loyer, fixé à 12% du chiffre d'affaires, s'est monté à CHF 51'733 en 2023 (2022 : CHF 44'922).

De ce fait, l'investissement net de la Commune au 31 décembre 2023 s'élève à CHF 278'201.71.